**Coopération belgo-marocaine 2016-2020**

**Proposition de Programme**

(version 2 février 2016)

**Abréviations :**

| | |
|---|---|
| *AFD* | *Agence Française de Développement* |
| *AFEM* | *Association des Femmes Chef d'Entreprises du Maroc* |
| *AMAPPE* | *Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise* |
| *ANAPEC* | *Agence nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences* |
| *ANG* | *Acteur non gouvernemental* |
| *APALD* | *Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination* |
| *APD* | *Aide publique au développement* |
| *APEFE* | *Association pour l'éducation et la formation à l'étranger* |
| *ARES* | *Académie de recherche et d'enseignement supérieur (communauté française de Belgique)* |
| *AVRR* | *Action on Voluntary Return & Reintegration* |
| *AWEX* | *Agence Wallonne à l'exportation et l'investissement à l'étranger* |
| *BAD* | *Banque Africaine de Développement* |
| *BdF* | *Bailleur de Fonds* |
| *BEI* | *Banque Européenne d'Investissements* |
| *BIO* | *Belgian Investment Company for Developing Countries* |
| *BM* | *Banque Mondiale* |
| *BO* | *Bulletin officiel* |
| *CNEDD* | *Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable* |
| *COM* | *Commission Européenne* |
| *CTB* | *Coopération Technique Belge* |
| *DGD* | *Direction générale de la coopération au développement et Aide humanitaire* |
| *EIE* | *Etude d'Impact Environnemental* |
| *EM* | *Etats membres de l'Union européenne* |
| *EUA* | *Etats-Unis d'Amérique* |
| *FEDASIL* | *Service fédéral belge d'asile* |
| *F&H* | *Femmes & Hommes* |
| *FIT* | *Flanders Investment and Trade* |
| *FMI* | *Fonds Monétaire International* |
| *FNUAP* | *Fonds des Nations Unies pour la Population* |
| *FRAB* | *Fonds pour la recherche appliquée belge* |
| *GIZ* | *Coopération technique allemande* |
| *HCR* | *Haut-Commissariat aux Réfugiés* |
| *ICT* | *Information and Communication Technologies* |
| *IMT* | *Institut de Médecine Tropicale à Anvers* |
| *INDH* | *Initiative Nationale pour le Développement Humain* |
| *INSAF* | *Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en détresse* |
| *JPO* | *Junior Professional Officer* |
| *KfW* | *Coopération financière allemande* |
| *M$* | *millions de dollars EUA* |
| *Mia$* | *milliards de dollars EUA* |
| *M€* | *millions d'Euro* |
| *Mia€* | *milliards d'Euro* |

| | |
|---|---|
| *MiaMAD* | *milliards de Dirhams marocain* |
| *MAEC* | *Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération* |
| *MCMREAM* | *Ministère de la chargé des marocains résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration* |
| *MEDMA II* | *Mobilisation des marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc 2012-2015* |
| *MEF* | *Ministère de l'Economie et des Finances* |
| *MEMEE* | *Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement* |
| *MENA* | *Middle East and Nord Africa* |
| *MFPMA* | *Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration* |
| *MIP* | *Micro-intervention programme* |
| *MRE* | *Marocains résidants à l'étranger* |
| *MSFFDS* | *Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social* |
| *NU* | *Nations Unies* |
| *OCDE* | *Organisation pour la Coopération et le Développement européen* |
| *ODE* | *Office de Etrangers (Belgique)* |
| *OFPPT* | *Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail* |
| *OIM* | *Organisation Internationale pour la Migration* |
| *OIT* | *Organisation Internationale du Travail* |
| *ODD* | *Objectifs de Développement Durable* |
| *OMD* | *Objectifs du Millénaire pour le Développement* |
| *ONEE* | *Office Nationale de l' Electricité et de l'Eau potable* |
| *ONG* | *Organisation non-gouvernementale* |
| *ONVEF* | *Observatoire Nationale de Violences à l'Egard des Femmes* |
| *PANE* | *Plan d'Action National pour l'Enfance* |
| *PC* | *Programme de Coopération belgo-marocain 2016-2020* |
| *PGE* | *Programme Gouvernemental de l'Egalité* |
| *PIB* | *Produit Intérieur Brut* |
| *PME* | *Petites et moyennes entreprises* |
| *PPP* | *Public Private Partnership* |
| *PRI* | *Pays à revenu intermédiaire* |
| *RDPP* | *Regional Development and Protection Programme* |
| *SIIVEF* | *Système d'Information Institutionnel sur les Violences à l'Egard des Femmes* |
| *SNIA* | *Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile* |
| *SolSoc* | *Solidarité Socialiste (ONG belge)* |
| *TDC* | *Trade for Development Centre (CTB)* |
| *TPE* | *Très Petite Entreprise* |
| *UE* | *Union Européenne* |
| *UEBL* | *Union Economique Belgo-Luxembourgeoise* |
| *UNICEF* | *United Nations Children and Education Fund* |
| *USAID* | *United States Agency for International Development* |
| *UVCW* | *Union des Villes et Communes Wallonnes* |
| *VLIR-UOS* | *Coopération universitaire flamande* |
| *VNU* | *Volontaire des Nations Unies* |
| *WBI* | *Wallonie Bruxelles International* |

## 1. Cadre de Référence.

### 1.1. Principes généraux

La Coopération maroco-belge est régie par la Convention Générale de Coopération signée le 22 juin 2002, qui stipule dans ses articles 2 et 4 : « cette coopération a comme objectifs prioritaires de favoriser le développement humain durable et la promotion du partenariat en développant des programmes et projets de coopération (...) et se concrétisera par des Programmes de Coopération validés ou définis de commun accord par la Commission Mixte ».

Le Programme de Coopération est un document dans lequel le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique, après consultation au niveau décisionnel, fixent les objectifs, les contenus thématiques, la durée et le budget estimatif du programme qu'ils souhaitent réaliser ensemble. Il formule les objectifs auquel le Programme doit contribuer, en même temps que ses principaux résultats. Il propose les indicateurs qui permettront de gérer la concrétisation de cette contribution.

Le PC 2016-2020 est adopté par les deux Gouvernements lors de la Commission Mixte qui s'est réunie à Rabat le ..... Il contient les prestations de coopération gouvernementale directe pour la période concerné. Il mentionne aussi les programmes et projets d'autres acteurs belge de la coopération non-gouvernementale et régionale qui contribuent aux objectifs du Programme.

Le PC est basé sur :

- la politique de la coopération belge, telle que définie dans la Loi belge du 19 mars 2013 relative à la coopération au développement
- la politique globale du Gouvernement marocain visant l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté
- la note stratégique sur la coopération belge au développement dans les pays à revenu intermédiaire de juin 2013
- les priorités de la coopération belge, telles que définies dans la note de politique générale du Ministre de la Coopération au Développement du 14 novembre 2014, articulant la coopération belge au développement autour de deux axes: les droits humains, y inclus ceux des migrants, et une croissance économique durable et inclusive; la Belgique doit miser sur des thèmes avec lesquels elle peut faire la différence.

Le PC prend également en considération :

- les tendances actuelles de l'aide internationale relatives à l'efficacité de l'aide et les efforts de l'UE en matière de rapprochement des cycles de programmation de l'UE et de ses Etats membres
- les Objectifs de Développement Durable 2030 (ODD), qui succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et qui été adoptés en septembre 2015
- le statut particulier du Maroc de Pays à Revenu Intermédiaire (PRI), tranche inférieure ; le pays est acteur de son propre développement et est en transition vers la tranche supérieure des PRI ; ceci a des conséquences sur le contenu et les modes de coopération
- l'importance des relations de coopération entre le Maroc et l'UE dans le cadre de l'accord d'association entre le Maroc et l'UE de 2000 et du statut avancé de 2008
- la complémentarité, voire de la synergie entre les différents canaux de la coopération belge : la coopération gouvernementale directe, la coopération indirecte, la coopération multilatérale et les programmes des institutions spéciales.

### 1.2. Politique belge de coopération au développement

L'objectif principal de la coopération belge est l'atteinte d'un développement humain durable. A cet effet des actions qui contribuent au respect des droits de l'homme et à une croissance économique durable et

inclusive pour une amélioration des conditions de vie de la population dans les pays en développement et à leur développement socio-économique et socio-culturel afin d'éradiquer la pauvreté, l'exclusion et les inégalités, seront entreprises.
L'approche fondée sur les droits met en exergue l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des Droits de l'Homme; les principes de participation et d'inclusion dans le processus de décision ; la non-discrimination, l'égalité et la justice ; la transparence et la responsabilité. Cette approche est censée donner aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables d'avantage de chances et de moyens d'orienter eux-mêmes leur vie et de lui donner forme. Et pour vraiment réaliser du progrès dans ce domaine l'ancrage local et la valorisation de la société civile locale sont des facteurs de succès important.
Une croissance économique durable et inclusive est un levier pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable. Le secteur privé et le libre entreprenariat sont le moteur de cette croissance. Mais pour garantir une stabilité et un développement durable, la croissance économique doit être inclusive.
La coopération belge retient également deux thèmes transversaux qui doivent être pris en compte dans les secteurs et thèmes d'intervention :

- la dimension genre, qui vise l'autonomisation des femmes et l'égalité des femmes et des hommes dans la société
- la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, y compris la lutte contre les changements climatiques, la sécheresse et la déforestation.

Pour les pays à revenu intermédiaire, comme le Maroc, la Belgique a développé une stratégie de coopération adaptée afin de relever leurs défis en matière de développement. La nouvelle stratégie s'oriente vers :

- un appui à la société civile dans toutes ses différentes formes d'expression
- un appui à une croissance économique stable, durable et inclusive
- un appui spécifique aux biens publics mondiaux, que sont l'environnement, le climat et le développement durable
- la redistribution du bien-être national (via la protection sociale et les impôts)

A travers cette nouvelle stratégie, la coopération belge vise à construire au maximum sur le potentiel institutionnel, financier et humain du partenaire en tant que levier pour un développement durable. La coopération belge délaisse l'aide financière et la prestation de services pour se concentrer sur le transfert de connaissances, de technologie et de savoir-faire à travers de nouveaux instruments.
La coopération belge au développement est mise en œuvre à travers plusieurs canaux :

- la coopération gouvernementale directe entre les acteurs gouvernementaux, planifiée par des Programmes de Coopération pluriannuels, eux-mêmes composés de programmes sectoriels ou thématiques et multisectoriels (bourses, études, expertises et partenariat); cette coopération est mise en œuvre par l'Agence belge de Développement (CTB), société anonyme de droit public belge à finalité sociale
- la coopération bilatérale indirecte, conduite par des acteurs non gouvernementaux, des organisations de la société civile, des institutions universitaires et de recherche
- la coopération multilatérale, mise en œuvre par le biais d'organisations internationales comme les agences des Nations Unies, la coopération dans le cadre des Conventions avec l'Union Européenne ainsi que le financement des banques de développement (e.a. BAD, BEI, BM)
- les programmes et institutions spéciales de coopération, parmi lesquels la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) pour l'appui au secteur privé, et l'aide humanitaire par le biais d'organisations spécialisées telles que la Croix Rouge.

Le présent PC se veut être également un cadre de référence pour ces autres canaux de la coopération belge, avec lesquels des synergies seront recherchées de manière systématique lors de l'identification et de la formulation des interventions.

La Belgique oriente fermement son action vers les ODD et la transition vers une économie verte en tant que pilier important pour le développement durable.

De même, la coopération belge cherche à renforcer les principes démocratiques. Elle constitue un instrument pour l'application concrète des obligations et engagements internationaux souscrits par la Belgique au sujet des Droits de l'Homme.

La coopération belge considère l'éducation et la formation comme un facteur majeur d'équité et de mobilité sociale. En effet, les efforts développés par le Gouvernement marocain dans l'éducation de sa population permettent de transmettre et de développer des savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires pour la mise en œuvre du présent programme.

1.3. Priorités marocaines de développement

Le Maroc a défini une politique générale qui repose sur trois piliers distincts mais hautement complémentaires, à savoir: (i) le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, (ii) l'obtention d'une croissance économique plus forte et durable, créatrice de richesses et d'emplois basée sur une relance de l'investissement pour permettre une utilisation durable des ressources nationales et sur la mise à profit des opportunités offertes par l'intégration de l'économie nationale dans son environnement international et (iii) le renforcement de la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, la réduction des déficits sociaux et l'aide aux personnes démunies.

Parallèlement, des efforts ont porté, d'une part sur l'accélération de la modernisation de la gestion publique et la réforme de l'administration pour soutenir la croissance économique et fournir de prestations publiques de qualité à moindre coût et, d'autre part, le renforcement de la discipline budgétaire pour améliorer les conditions de l'équilibre des finances publiques.

Pour des secteurs ayant un impact sur les volets économique, social et environnemental des stratégies ont été définies. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'eau, de la formation professionnelle, de l'industrie, de l'énergie, des transports. En outre, un plan d'urgence, visant à rattraper les retards en matière d'éducation primaire a été exécuté.

1.4. Engagements et responsabilités mutuels

Conformément aux engagements internationaux et nationaux en la matière, les Parties attachent une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'enfant et à l'égalité entre femmes et hommes. De même, les Parties reconnaissent l'importance de la gestion durable de l'environnement et de changements climatiques.

Les Parties reconnaissent l'importance de la bonne gouvernance et s'engagent mutuellement à assurer la transparence et la redevabilité afin de lutter contre la corruption.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PC, y compris toute procédure ayant trait au lancement d'attribution ou d'exécution des marchés publics, les Parties veilleront à ce qu'aucun paiement, don ou bénéfice, de quelque nature que ce soit, pouvant être considéré comme un acte illégal ou de corruption, ne puisse être commis, recherché, ou accepté, directement ou indirectement. Les Parties s'informeront mutuellement de tout incident ou suspicion d'incident de corruption lié à l'utilisation des fonds programmés dans ce PC. En cas de constat d'un acte inapproprié, une consultation entre les deux Parties déterminera les actions appropriées à entreprendre, qui pourraient inclure notamment le remboursement des fonds détournés par les acteurs.
Les Parties s'engagent à prendre en compte l'ensemble des thématiques susmentionnées dans la planification et la mise en œuvre des interventions de la coopération maroco-belge en vue de promouvoir

une croissance durable et équitable. L'appréciation des engagements mutuels sera réalisée lors des Comités des Partenaires.

## 2. Coopération maroc-belge en cours

Le Maroc fut parmi les premiers partenaires de la coopération belge. Ce partenariat a commencé en 1965. Pendant ces 5 décennies cette coopération n'a cessé d'accompagner les politiques et programmes de développement du Maroc.

L'Aide publique au Développement (APD) belge au Maroc était en moyenne 15 M€ entre 2010 et 2014. Pendant cette période cette aide a connu une descente de 16 M€ en 2010 à 10 M€ en 2013. Cette diminution est due aux retards dans l'exécution des programmes de coopération gouvernementale 2006-2009 et 2010-2013[1]. Mais elle s'est rétablie à 14 M€ en 2014. La coopération gouvernementale directe représente 80% de l'APD belge au Maroc.

### 2.1. La coopération gouvernementale directe :

La dernière Commission mixte de coopération s'est tenue à Rabat les 23 et 24 novembre 2009. Elle a approuvé un nouveau programme 2010-2013 dans 2 secteurs d'intervention, à savoir l'agriculture et l'eau et avec une concentration géographique sur les régions de l'Oriental et du Souss-Massa-Draâ. Par rapport au programme 2006-2009, ce programme a été caractérisé par un presque doublement de la contribution belge (de 46,5 M€ à 80 M€), par une concentration sectorielle poussée, par la réduction du nombre d'interventions, par l'alignement accru aux politiques et stratégies du Maroc, aux institutions et aux systèmes et procédures marocaines (avec un premier projet via la modalité d'exécution « exécution nationale ») et par l'introduction de la coopération déléguée. Toutefois, ces éléments qui soutiennent l'efficacité ont été contrebalancés par une extension importante de la zone géographique à couvrir (via l'ajout de la région de l'Oriental), ayant eu un effet notable inverse.
Le programme est en exécution dans sa totalité. Neuf conventions spécifiques ont été signées entre les deux gouvernements, ce qui représente un engagement financier de l'Etat belge de 71 204 563,90€, hors bourses 2010-2012 et MIP (soit un taux d'engagement de 100%). Pour la coopération déléguée, un total de 6 M€ a été engagé pour trois interventions (appui à l'INDH via la COM UE, appui au retour volontaire de migrants sub-saharien en situation irrégulière et la mobilisation des MRE de Belgique pour des investissements au nord du Maroc via l'OIM), approuvés par la Partie marocaine.
Le taux d'exécution (ou dépenses) actuel de ce Programme s'élève à ....%.
Pour le nouveau programme, il faudra définir clairement dans chaque dossier de projet la contribution financière belge et marocaine et prévoir le plus tôt possible les engagements des partenaires marocains tant au niveau des ressources financières qu'humaines.

### 2.2. La coopération indirecte :

Selon les statistiques de l'APD, les dépenses de la coopération bilatérale indirecte au Maroc de 2010 à 2014 étaient stables autour de 2,3M€/an. Cette coopération est bien diversifiée et active et est composée de :

- la coopération universitaire et scientifique via une dizaine de projets dans des domaines comme l'agriculture, l'élevage, l'irrigation, l'environnement et la santé
- deux ONG belges via des partenaires locaux dans le domaine de la sensibilisation sociale et politique avec des groupes de femmes et de jeunes ainsi qu'avec des collectivités locales
- un financement à l'APEFE pour un projet de promotion de l'entreprenariat féminin

[1] L'exécution du programme comprend le cycle complet : identification, formulation, mise en œuvre et évaluation finale de chaque projet

- une quinzaine de jumelages entre villes et communes belges et marocaines, surtout dans le domaine social
- une dizaine de projets en appui à des ONG locales pour l'amélioration des droits des femmes et des enfants

Bien que ces financements soient souvent limités, ces projets sont tous des projets « soft » et répondent à des besoins spécifiques d'institutions et de la population locale. Plusieurs de ces projets concernent l'echange d'expertise et d'expériences entre partenaires des deux pays. Ces projets sont gérés avec la compétence requise.

2.3. La coopération multilatérale :

Les dépenses de la coopération multilatérale au Maroc de 2010 à 2014 étaient stables autour de 0,3M€/an. Il s'agit du financement de plusieurs JPO et VNU, affectés à des agences des NU à Rabat. Ces agents sont des relais importants entre l'Ambassade et ces agences.

2.4. Le soutien à la croissance économique inclusive :

Les 3 projets du secteur agricole de la coopération gouvernementale en cours d'exécution (jusque 2019 et 2021) contribuent directement au développement économique de familles rurales dans des régions défavorisées du pays.

La société BIO soutient le développement du secteur privé au Maroc sous la forme d'investissements « indirects », c'est-à-dire dans des fonds d'investissement. Ces derniers sont des fonds en capital-investissement qui financent des petites et moyennes entreprises afin de les aider à se développer et à contribuer à la croissance durable du tissu économique local. La réussite des opérations de ces fonds contribue à mobiliser du capital supplémentaire en attirant d'autres investisseurs privés. BIO joue ainsi pleinement son rôle de catalyseur.

BIO a également financé l'étude de faisabilité (80 000€) de Bio Berkane International, spécialisée dans la production de légumes et fruits biologiques à haute valeur ajoutée en vue d'une valorisation sur le marché local et de l'exportation vers le marché européen, et la Belgique en particulier.

Le Trade for Development Centre de la CTB appuie des coopératives de transformation et de commercialisation d'huile d'argane dans la région d'Agadir.

L'asbl belge 'Ex-change Expertise' fournit bénévolement des conseils d'experts au PME. L'organisation a une représentation à Casablanca.

Le projet « Min Ajliki » de l'APEFE (2013-2016, 2,7 M€ financement marocain et 2,3 M€ financement belge) soutient le développement de l'entreprenariat féminin dans 3 régions du Maroc. Du côté marocain participent l'Agence de Promotion de l'Emploi, l'Association des Femmes Entrepreneurs du Maroc et Amana Micro Finance. Le projet soutient l'émergence de TPE et PME de femmes entreprenantes. Le projet connait un très grand succès et dépasse déjà toutes ses objectifs. Il est le seul exemple dans sa catégorie au Maroc. Puisqu'il y a de fortes demandes d'appui d'autres régions, le projet sous forme de PPP mérite d'être étendu et prolongé avec un nouveau financement.

Le projet de l'ONG Solidarité Socialiste, mené en partenariat avec le Réseau des Associations de Jeunes et de Femmes de Quartiers de Casablanca, a comme objectif la promotion de l'accès à un travail décent et une vie digne de ses membres (économie sociale).

Les ONG marocaines, cofinancées par la Belgique, qui accueillent des femmes célibataires et des femmes victimes de violences, leur font suivre une formation professionnelle et les aident à trouver un travail décent. D'autres ONG soutenues dispensent une formation professionnelle à des jeunes de la rue et leur procurent un emploi fixe.

Le nouveau programme de coopération appuiera la croissance économique inclusive via les projets suivants :

- l'appui aux ONG qui accueillent des femmes victimes de violences ; ces personnes démarreront, après formation, un emploi décent

- l'appui à la formation professionnelle et l'auto-emploi de migrants régularisés
- le développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes

2.5. La Coopération avec les Régions de Belgique:

En plus de la coopération belge fédérale, les 3 régions de la Belgique contribuent aussi au développement humain du Maroc :

- la Flandre via la coopération interuniversitaire
- la Région de Bruxelles Capitale a un partenariat avec la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ; les projets concernent les thèmes de l'égalité des chances et le traitement de déchets électroniques et concrétisé via la coopération directe entre ONG des 2 Régions
- la Wallonie Bruxelles International finance des projets d'échanges de compétences et connaissances entre universités, centres de recherche, administrations, parastataux et ONG sur deux axes thématiques : (i) l'éducation-formation-culture et (ii) l'environnement-développement durable

## 3. Le Partenariat dans la Transition

Le Maroc reste un pays partenaire de la coopération belge, aussi bien via le canal des projets gouvernementaux que via la coopération entre entités non-gouvernementales. Mais puisque le Maroc est un pays à revenu intermédiaire, avec une croissance annuelle du PIB/habitant en moyenne de 4,2% depuis 15 ans, les objectifs de cette coopération au développement doivent aussi évoluer, pour que cette coopération garde une bonne valeur ajoutée et soit complémentaire aux autres relations entre les deux pays, y inclus les investissements et le commerce privé.

3.1. L'évolution de la coopération belgo-marocaine :

La coopération belgo-marocaine a 50 ans. Au début, elle visait une coopération sous forme d'assistance technique : mise à disposition d'experts, d'enseignants ainsi que des bourses d'études et de stages, surtout dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Dès 1986, il a été décidé d'accélérer la relève des coopérants permanents et l'intensification des opérations de consultance ainsi que la mise à disposition de lignes de crédit pour l'agriculture et l'industrie, avec l'objectif de créer des joint-ventures entre entreprises belges et marocaines. Les actions des premières décennies de coopération ont aussi créés des partenariats intensifs entre instituts de recherche et universités des deux pays, qui continuent jusqu'à aujourd'hui.

En 1994, une nouvelle Convention Générale de Coopération adhère aux principes de partenariat, de coresponsabilité, de respect des droits de l'homme et de démocratie.

La dernière Convention de 2002 tient compte des principes de concentration sectorielle et géographique. Entre 2002 et 2015, des budgets plus importants ont été investis surtout dans l'agriculture, l'eau et l'assainissement liquide, dans des régions reculées du Maroc, avec des résultats probants. Ces projets d'investissements y seront exécutés jusqu'en 2020, avec des dépenses annuelles de l'ordre de 10M€.

3.2. Le développement du Maroc et son financement :

Depuis 1965 le Maroc s'est fortement développé. Grâce à une stabilité politique exemplaire et une vision de développement économique ouverte à l'investissement privé, le PIB a augmenté de 21 Mia$ en 1980 à 98 Mia$ en 2014 tandis que pendant la même période la population a augmenté de 19,4 millions à 33,8 millions de personnes. Depuis 2000 le PIB connait une croissance annuelle moyenne de 4,2% et le FMI prévoit la même évolution pour les années à venir. Via des investissements massifs dans les infrastructures de transports et d'énergies, l'économie a toutes les chances de se développer.

Entre 2000 et 2014 les recettes de l'état ont augmenté de 23,6% du PIB à 29,1% du PIB. Avec la réforme fiscale en cours ce % va encore augmenter. En même temps les dépenses sont de mieux en mieux sous contrôle via la réforme de la caisse de compensation et la limitation du nombre de fonctionnaires. Ainsi le Maroc dispose de plus en plus de moyens propres pour financer son développement. Et suite à sa stabilité et sa bonne gestion des finances publiques, le Maroc négocie facilement, en cas de besoin, des prêts importants sur les marchés financiers internationaux. Le Maroc bénéficie auprès du FMI d'une ligne de précaution et de liquidité (LPL) 2014-2016 d'un montant de l'ordre de 5 Mia$. Cette ligne est destinée, le cas échéant, à être activée en cas de choc externe. Avec les dons et investissements des pays du Golfe, les investissements étrangers directs et les prêts financiers internationaux il n'est actuellement pas nécessaire d'activer cette LPL.

L'APD en % du PIB a diminué de 5,7% en 1980 à 1% en 2014. La forme d'APD a aussi fortement évolué de dons vers des prêts, qui représentent en 2014 déjà 75% de l'aide. Les grands bailleurs de fonds, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, octroient des prêts concessionnels importants de plusieurs centaines de Mio€ par projet pour des investissements dans les secteurs sociaux et économiques, souvent accompagnés de montant restreints sous forme de don pour de l'expertise pointue. Les banques de développement, principaux BdF du Maroc, augmentent constamment leur portefeuille de prêts; le soutien de ces banques est très large et couvre aussi bien la gouvernance que les services publiques, la croissance économique et le combat contre l'exclusion sociale et économique. Pour la France, le Maroc reste le premier pays bénéficiaire pour les prêts de l'AFD. Les EAU développent via le Overseas Private Investment Corporation leur soutien au secteur privé avec un budget prévisionnel de 600 M$ sur 3 ans. Le Japon augmentera son aide via des prêts concessionnels et liés.
La Belgique reste le seul BdF Européen à fournir de l'aide uniquement sous forme de dons, représentant en 2014 seulement 0,75% de l'APD totale au Maroc. La valeur ajoutée de cette coopération ne réside plus dans le financement de projets d'investissement mais dans l'apport d'expertise, de savoir-faire ainsi que de la haute technologie dans des domaines où il y a un besoin marocain et une offre spécialisée belge disponible. Ces apports créeront des partenariats durables entre institutions publics et privés des 2 pays.

3.3. Les multiples facettes de la coopération et des relations entre la Belgique et le Maroc :
La coopération entre les deux pays est très diversifiée et riche. Elle se fait dans les domaines du développement humain (y inclus l'éducation supérieure), du développement décentralisé, de la justice, de la défense, de la police, des investissements économiques et échanges commerciaux ainsi que leur financement, de la culture, de la religion, de la recherche et de la migration. Cette coopération est soutenue aussi bien par le gouvernement fédéral belge que par les communautés et régions. Beaucoup de partenariats fructueux se sont développés au fil du temps entre administrations, institutions et organismes belges et marocaines, certains résultants de projets de la coopération gouvernementale. Via des projets dans l'eau et l'assainissement de nouvelles technologies, développées en Belgique, ont été introduites au Maroc.
Après cinquante ans d'émigration marocaine vers la Belgique, couplée au regroupement familiale, la communauté de belges d'origine marocaine en Belgique est estimée à 500 000 personnes. Ceci crée un échange quotidien de centaines de personnes entre les deux pays. Ces belgo-marocain(es) ont aussi commencé à investir au Maroc. Cette importante communauté de belgo-marocain(e)s nécessite une coopération policière et judiciaire intensive entre les deux pays. Les services de la migration en Belgique œuvrent aussi bien sur les aspects de l'information des (jeunes) marocain(e)s au Maroc sur les avantages et désavantages de l'émigration vers la Belgique que sur le retour volontaire de Marocains en Belgique vers le Maroc. Il y a également une bonne collaboration entre les 2 pays sur le retour volontaire de migrants irréguliers de pays subsahariens vers leur pays d'origine.
Le nombre de belges inscrits aux consulats de Belgique au Maroc est de l'ordre de 3600 personnes.
A cause des obstacles existants au développement du secteur privé, les investissements belges au Maroc restent limités à une bonne douzaine. Ils se situent dans l'agriculture, les équipements de construction, le transport, le textile, les fibres et les énergies renouvelables. D'un autre côté, plusieurs grandes sociétés

belges participent dans l'exécution de projets d'infrastructures structurantes, tel que les nouveaux ports. Mais les échanges commerciaux entre les 2 pays sont bien plus importants. La représentation de l'AWEX et du FIT à Casablanca s'attèlent à leur développement. Chaque année, le Maroc reçoit environ 550 000 touristes belges.
La coopération militaire se concrétise chaque année via une quarantaine d'actions, notamment la formation de militaires marocains en Belgique et l'exercice de para commandos belges au Maroc.
Via la WBI et des initiatives privées il y a de multiples échanges culturels.
La coopération universitaire décennale a résulté dans plusieurs partenariats stables entre universités et instituts de recherche.

3.4. Le nouveau programme dans la transition :
Un nouveau programme de coopération devra tenir compte de ces multiples facettes d'échanges et de collaboration entre les deux pays et devenir complémentaire, voire créer des synergies, avec elles.

3.4.1 : Complémentarité avec des interventions en cours, financés par la DGD :
Les domaines et interventions proposés complèteront les interventions suivantes en cours, en incorporant les leçons apprises:

a. l'amélioration de la situation des femmes et des enfants:
- financement directe de 10 ONG marocaines
- le projet de l'ONG belge SolSoc à Casablanca
- le projet de l'APEFE pour la promotion de l'entreprenariat féminin
- le programme gouvernemental de renforcement des capacités via l'octroi de bourses
- certains activités de projets gouvernementaux dans l'agriculture et l'eau
- des projets de la coopération entre villes et communes sur l'exclusion sociale

b. l'amélioration des droits des migrants au Maroc :
- programme de renforcement des capacités : expertise pour l'élaboration du projet de loi sur l'asile
- le projet MEDMA II pour l'investissement des MRE de Belgique au Maroc

c. développement de l'entreprenariat:
- le projet de l'APEFE pour la promotion de l'entreprenariat féminin
- les projets gouvernementaux actuels du secteur agricole : amandiers, dattes et safran
- le projet MEDMA II pour l'investissement des MRE de Belgique au Maroc
- le financement du Trade for Development centre aux coopératives agricoles d'argane
- la participation de BIO dans des fonds pour le financement de PME

d. formation continue des cadres :
- le programme de renforcement des capacités du staff de plusieurs départements, tel que l'eau, l'environnement, la décentralisation, les transports maritimes.

3.4.2. Complémentarité avec les autres facettes de la coopération entre les deux pays :

a. l'amélioration de la situation des femmes et des enfants:
- cohérence avec la Convention entre la Belgique et le MSFFDS en matière d'égalité des femmes et des hommes, signée en février 2014 et impliquant l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes

b. l'amélioration des droits des migrants au Maroc :
- plusieurs actions de l'Office des Etrangers et de FEDASIL en Belgique et au Maroc

- partenariat de mobilité entre le Maroc, l'UE et 9 états membres de juin 2013

c. développement de l'entreprenariat:
- les initiatives de la diaspora marocaine de Belgique dans l'économie sociale dans leur commune d'origine dans la région de l'Oriental

d. formation continu des cadres :
- Accord maritime entre l'UEBL et le Maroc
- Accord aérien entre la Belgique et le Maroc
- Accord entre l'UEBL et le Maroc concernant les transports routiers internationaux

## 4. Programme de Coopération 2016-2020 :

4.1. Introduction :

Tant les autorités marocaines que la partie belge estiment que la valeur ajoutée de la coopération belge doit résider davantage dans les aspects soft plutôt que hard, en privilégiant le renforcement des capacités et le transfert des compétences et de technologies. En conséquence le nouveau programme de coopération sera bien différent des précédents et ne financera plus de programmes et projets sectoriels d'investissement mais plutôt le transfert de connaissances, de savoir-faire et de technologies, dans des niches bien spécifiques. La formation à tous les niveaux et de toute sorte a plus besoin de l'appui de la coopération au Maroc. Pour le financement de projets d'investissement le Maroc a des partenariats avec plusieurs banques de développement et d'autres bailleurs bilatéraux, y inclus les nouveaux bailleurs du Golfe arabe. Ces bailleurs ont des moyens financiers très important à leur disposition.
Le PC est complémentaire aux précédent PC, dont les projets seront encore en exécution jusqu'en 2020, pendant la durée du nouveau programme. Le nouveau PC veut renforcer les résultats des projets en cours dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau, via la formation et la création de partenariats.

Entre début 2014 et avril 2015 plusieurs consultations entre les partenaires marocains et belges de la coopération gouvernementale -y inclus la CTB-, non-gouvernementale et régionale ont été organisées pour recueillir leurs avis sur les secteurs des programmes en cours d'exécution, leurs expériences au Maroc et leurs idées de priorités pour un nouveau programme de coopération. Les autorités marocaines ont formulé leurs priorités pour la future coopération avec la Belgique. Ceci a mené au choix des 4 domaines suivants pour le PC :
- les droits des femmes et des enfants
- les droits des migrants
- le développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes
- le renforcement des compétences des cadres de la fonction publique via la formation continue.

Ces domaines correspondent aux orientations de la stratégie belge pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire ainsi qu'avec les priorités politiques du Gouvernement belge.
Pour les 2 premiers domaines la coopération belge indirecte a acquis des expériences instructives, ce qui facilitera des complémentarités, voir des synergies dans le futur.
Le 3e domaine capitalisera sur les résultats et acquis du projet Min Ajliki de l'APEFE (voir 2.4).
Le dernier domaine mènera à une extension de l'objectif de l'actuel programme fructueux « renforcement des capacités via l'octroi de bourses » .
Le choix de chaque domaine proposé ainsi que l'avantage comparatif de la Belgique est expliqué dans chaque chapitre correspondant.

Pour réaliser le transfert de compétences et le renforcement des capacités des acteurs marocains, des nouveaux canaux de coopération pourront être introduits, tels que la création de partenariats et les jumelages entre institutions marocains et belges et l'exécution de volets de projets par des ONG marocaines via appel à projets. Des exemples existent:

- via un financement du précédent programme des bourses, un partenariat a été créé entre d'un côté l'ONEE du Maroc et de l'autre coté la Société Wallonne des Eaux, la Société Wallonne des Eaux usées et Vivaqua
- via un financement du précédent fonds d'études et de consultances un partenariat a été créé entre l'association wallonne des éleveurs et l'association nationale des éleveurs de bovins du Maroc.

Ces partenariats continuent et s'étendent d'une manière très fructueuse sans aucun nouvel appui de la coopération belge.

- sur financement du programme de coopération de l'UE au Maroc un partenaire belge a été choisi par le Maroc dans deux nouveaux jumelages, sur base de l'expertise, du professionnalisme et de l'expérience du partenaire belge :
    - le Service public fédéral belge de la sécurité sociale participe, ensemble avec la France, dans un nouveau jumelage (2015-2017, 1,05 M€) avec le Ministère de l'emploi et des affaires sociales pour la mise en place de l'observation et le suivi des indicateurs de protection sociale au Maroc
    - le Centre belge de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC) participe, ensemble avec la France, dans un nouveau jumelage (2015-2017, 1,05 M€) avec le Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies pour le sujet de la protection du consommateur au Maroc.

Le nouveau PC contribuera à la cohérence des politiques et programmes belges envers le Maroc. Des interventions pourront renforcer des actions d'autres partenaires belges fédéraux et fédérés au Maroc, tel que la coopération entre universités et instituts scientifiques sur financements fédéral, de la WBI et de la Flandre, entre ONG belges et marocaines, entre villes et communes marocaines et belges ainsi que les services de la migration.

A l'instar de plusieurs projets de la coopération belge en cours d'exécution, tous les nouveaux programmes et projets devront inclure l'agenda numérique dans leurs activités. Déjà 1 marocain sur 3 est connecté à l'internet et son utilisation est déjà bien répandue dans l'administration marocaine. Par exemple :

- le système d'information institutionnel sur les violences à l'égard des femmes sera développé et utilisé sur l'étendue du Maroc via l'internet
- l'information aux candidats MRE de Belgique sur les possibilités, l'environnement et les procédures pour des investissements au Maroc se fera en partie via la plate-forme internet du MCMREAM
- l'encadrement des femmes candidates entrepreneur via l'e-learning
- la formation continue des cadres utilisera au maximum l'internet, ce qui permettra des cours à distance

L'inclusion de l'agenda numérique dans les projets permettra d'économiser pas mal de temps et de fonds et d'améliorer la gouvernance publique.

Dans chaque nouveau projet les partenaires belge et marocain étudieront l'opportunité d'inclure des actions de coopération sud-sud entre le Maroc et les pays au sud du Sahara ou de la coopération triangulaire entre des institutions belges, marocaines et des pays au sud du Sahara.

Les projets devront être exécuté par les organismes marocains qui ont les meilleures compétences, l'expérience et la plus grande valeur ajoutée: ministères, établissement étatiques, universités et institutions de recherche, ONG et parfois en partenariat avec des organisations privées (PPP). La CTB représentera l'Etat belge dans les projets en coopération directe. Pour certains projets la collaboration existante entre l'entité marocaine responsable et une agence internationale spécialisée en la matière sera renforcée via la coopération déléguée.

Tenant compte des difficultés rencontrées dans l'exécution des projets du PC antérieur dans 2 régions étendues et éloignés de Rabat, pris en considération également tous les appuis déjà apportés par la coopération belge dans le région du Souss-Massa-Draâ depuis des décennies ainsi que les besoins en développement de la région de l'Oriental, principale région d'origine des MRE de Belgique, et la présence de plusieurs acteurs belges de la coopération indirecte dans cette région du N.E . du pays, le nouveau PC concentrera ses actions décentralisées au maximum dans la région de l'Oriental.

Une plus grande attention sera portée au suivi et à l'évaluation, ainsi qu'à la gestion axée sur les résultats. A cet effet dans chaque projet l'établissement d'une ligne de base de la situation de départ, une évaluation mi-parcours et une évaluation finale seront prévues.

La coopération belge s'insèrera dans la programmation conjointe de coopération de la COM et ses EM avec le Maroc, selon le niveau décidé conjointement par ces partenaires.

Le présent PC se propose de contribuer aux efforts du Gouvernement marocain dans les domaines suivants :

- les droits humains, spécifiquement des femmes, des enfants et des migrants
- le développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes
- le renforcement des compétences des cadres de la fonction publique ainsi que sa modernisation

### 4.2. Domaines retenus

#### 4.2.1. Droits des femmes et des enfants :

Le Maroc s'est engagé depuis quelques années dans de grands chantiers de réformes politiques, sociales et institutionnelles visant la consolidation de la démocratie, la promotion des droits humains et la lutte contre la pauvreté.
Le Code de la Famille, entrée en vigueur le 5 février 2004, a introduit des réformes importantes, qui consacrent le principe de l'égalité entre la femme et l'homme ainsi que le renforcement des droits des enfants. Ces modifications constituent pour les uns une révolution, pour les autres un pas en avant très important dans la reconnaissance effective des droits de la femme et le respect des droits des enfants.
La Constitution de 2011 réaffirme l'engagement du Maroc à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans les chartes et conventions internationales relatives aux droits de l'Homme tels qu' universellement reconnus. La constitution consacre l'égalité entre les femmes et les hommes et fixe, parmi ses constantes, de veiller à la liberté, la dignité, l'égalité et la justice sociale. En même temps, la constitution consacre la suprématie des lois internationales ainsi que l'interdiction de la discrimination basée sur le genre ainsi que la protection des enfants et de leurs droits. La constitution reconnait la société civile comme acteur incontournable sur la scène politique.

##### 4.2.1.1. Droits des femmes:

Les violences à l'égard des femmes les empêchent de jouir des droits qui leur sont reconnus par la Constitution, par le Code de la famille et par les autres législations pertinentes.

De réformes structurelles récentes sur le plan législatif et institutionnel portent sur la promotion des droits des femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le sexe. Ces chantiers ont été réalisés grâce à l'implication aussi bien du gouvernement que de la société civile. Celle-ci a joué un rôle important pour briser le silence sur ce phénomène à travers la création du premier centre d'écoute au profit des femmes victimes de violences en 1995. Elle s'est également impliquée dans la première campagne nationale contre la violence à l'égard des femmes en 1998.
Ainsi a été élaborée et adoptée la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et son Plan opérationnel. Par ailleurs, des cellules d'accueil et d'orientation ont été créées au niveau des tribunaux, des hôpitaux ainsi qu'au niveau des structures de la police et de la gendarmerie. De leur côté les ONG ont mis en place des centres d'orientation, de soutien et d'écoutes des femmes victimes de violence. Ces centres constituent des moyens d'information aux femmes ainsi que leur orientation juridique et psycho-médicale. Certains ONG assurent l'hébergement d'urgence d'une durée de 1 à 4 mois en fonction de la situation de la femme, notamment les mères célibataires, permettant ainsi de prévenir l'exclusion de milliers d'enfants nés hors mariage.
Par ailleurs, et pour faire face aux nouvelles formes et dimensions de ce fléau social, le Maroc a mis en place de nouvelles approches pour le développement de mécanismes adéquats, tels que (i) le renforcement du système de connaissances par l'instauration du système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre ainsi que la réalisation de la première enquête de prévalence des violences à l'encontre des femmes âgées de 18 à 64 ans en 2009 (le lancement d'une 2ème enquête sur les violences faites aux femmes est programmé) et (ii) le lancement en 2013 d'un programme intersectoriel intégré pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.
Le 2e axe du plan gouvernemental pour l'égalité "ICRAM" 2012- 2016 est consacré à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes. Dans ce cadre une 1ème mouture d'un projet de loi sur la « Lutte contre la violence à l'égard des femmes » a été élaborée et présentée devant le Conseil de Gouvernement en novembre 2013. Compte tenu de l'importance de cette loi et certaines remarques qu'elle a suscitées, le MSFFDS est en train d'améliorer ce projet de loi en attendant sa mise dans le circuit d'approbation.
Dans le même contexte, la nouvelle charte nationale pour la réforme du système judiciaire, élaborée en 2013, stipule dans son 3ème objectif la promotion et la protection des droits et des libertés par la justice à travers une politique qui prend en considération l'approche genre et le renforcement de la protection juridique des femmes victimes de violence.
La Constitution de 2011 consacre l'égalité entre les femmes et les hommes et institue l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD). L'APALD est considérée comme primordiale, notamment par les différentes structures de la société civile, pour assurer le suivi des politiques publiques et l'éradication de la discrimination ainsi que l'institutionnalisation de la parité. Le conseil de gouvernement, réuni le 19 mars 2015, a adopté le projet de loi n° 79-14 relatif à l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. A dessein, une commission interministérielle a été mise en place pour examiner et intégrer les modifications et observations présentées dans le projet initial en conformité avec les «principes de Paris » régissant les institutions nationales chargées de la promotion et la protection des droits de l'Homme.
Et afin de capitaliser sur les efforts nationaux déployés par l'Etat et la société civile dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et couronner un long processus lancé depuis 2005, le ministère a procédé, par décision ministérielle publiée au BO 6399 du 13 octobre 2014, à la mise en place de « l'Observatoire national de la violence contre les femmes » en tant que mécanisme national tripartite, qui rassemble des partenaires institutionnels (départements ministériels, acteurs associatifs et centres universitaires de recherche et d'études). C'est un cadre qui instaure et consolide l'approche participative en tant que choix stratégique de ses intervenants œuvrant pour (i) assurer la veille des différents aspects et formes de violence à l'égard des femmes, (ii) élaborer et développer les indicateurs de suivi et d'évaluation, (iii) mettre en place une base de données sur la violence à l'égard des femmes à travers la collecte de données régionales et nationales et (iv) assurer le

suivi et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, .
La lutte contre la violence à l'égard des femmes est un chantier complexe et de longue haleine, nécessitant l'implication des différents partenaires, particulièrement le MSFFDS et les ONG marocaines actives dans ce domaine. Toute intervention doit s'inscrire dans la dynamique en cours au Maroc.
Dans le domaine de l'amélioration de l'image des femmes dans les médias, l'amendement apporté en 2014 à la loi relative à la communication audiovisuelle stipule la prohibition de toute publicité qui porte préjudice à la femme ou qui contient un message susceptible de diffuser des stéréotypes ou des images négatives, ou consacre l'infériorité de la femme ou promeut la discrimination. Par ailleurs, le ministère a procédé, par décision ministérielle publiée au BO 6399 du 13 octobre 2014, à la mise en place de « l'Observatoire national pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias» et les procédures relatives à la constitution de ses membres ont été entamées.
Comme susmentionné différents chantiers ont été ouverts par le MSFFDS ainsi que par la société civile pour contribuer à une protection et une promotion adéquates des droits des femmes. Dans ce cadre, les concertations menées par l'Ambassade en 2014 et 2015 avec le Ministère et les ONG ont permis de cibler la lutte contre la violence à l'égard des femmes comme composante principale d'un futur programme de coopération.

4.2.1.2. Droits des enfants:

Un des dix objectifs du Plan d'Action National pour l'Enfance « un Maroc digne de ses enfants » 2006-2015 (PANE) concerne la protection des enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants . Toutes les études qui ont été faites sur la violence, l'exploitation sexuelle, le travail des enfants de moins de 15 ans, le travail domestique, la consommation de drogues, le mariage des mineurs, la déperdition scolaire et la traite des enfants ont montré en effet que l'enfant marocain reste un être vulnérable et mal protégé, exposé à tous les risques.,.

Durant la vie du PANE, beaucoup de droits ont été assurés aux enfants tant sur le plan normatif que sur le plan pratique (ex. scolarisation, encadrement des enfants de la rue), mais beaucoup reste à faire. Le bilan mi-parcours, effectué en 2011, a constaté en effet qu'en «matière de protection, le décalage demeure manifeste entre, d'une part, les ambitions du pays et les moyens consentis, et, d'autre part, les résultats réalisés effectivement».

Afin de répondre aux recommandations de cette évaluation le MSFFDS a lancé en 2013, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et avec l'appui de l'UNICEF, le processus d'élaboration du projet de Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance (PIPEM).
Par cette nouvelle politique le MSFFDS annonce vouloir partir des acquis du PANE et les consolider, tout en essayant de combler ses lacunes et d'apporter une nouvelle impulsion au droit à la protection. Ce projet est aussi une réponse nationale aux défis en harmonie avec la nouvelle constitution et les dispositions des conventions internationales en matière de droits de l'enfant.
Certes, le ministère bénéficie désormais d'un meilleur environnement social, politique et juridique qui lui permet d'aller de l'avant pour une meilleure protection des enfants de moins de 18 ans : la nouvelle Constitution de 2011 consacre les droits de l'enfant et prévoie la création du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance ainsi que du Conseil de la jeunesse et de la vie associative.
Au plan international, le Maroc veut être en phase avec les normes internationales: signature en 2012 du 3e protocole de la Convention des Droits des Enfants relatif à la procédure de communication, et adhésion aux trois conventions du conseil de l'Europe sur la protection des enfants et la lutte contre les abus et l'exploitation sexuelle.
Cette Politique vise à mettre en place un environnement protecteur durable des enfants contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation. Elle veut être un cadre fédérateur et harmonisé.

De ce fait, un processus participatif et concerté a été adopté pour son élaboration. Dans ce cadre, une commission ministérielle de l'enfance, présidée par le Chef du Gouvernement, a été mise en place et les différentes consultations ont été couronnées par l'organisation, en avril 2014, des 1ère Assises nationales, qui ont été centrées, en plus des composantes de la politique, sur les leviers de mise en œuvre, notamment le partenariat avec la société civile, le renforcement des mécanismes de signalement, la convergence des programmes de la coopération internationale et la responsabilité sociale des entreprises.

Après avoir livré un état des lieux de la vulnérabilité de cette catégorie de la population, sujette à tous les risques, la feuille de route relative à cette nouvelle «Politique publique» se fixe 5 objectifs stratégiques :

- le 1e objectif est l'amélioration du cadre légal de la protection des enfants et le renforcement de son effectivité
- le 2ème objectif porte sur la mise en place de dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance, qui permettraient de mieux faire le travail de détection, de prise en charge et de suivi des enfants victimes de violence, abus, négligence et exploitation
- le 3ème objectif est la standardisation des services et des pratiques dans la protection des enfants
- le 4ème objectif porte sur la promotion de normes sociales protectrices des enfants, qui consiste en un travail d'études, de débat, de sensibilisation et de renforcement du rôle protecteur des familles
- le 5ème objectif vise la mise en place d'un système d'information fiable et standardisé et de suivi-évaluation et monitoring régulier et effectif.

Aussi en octobre 2014, le Conseil du Gouvernement a instituée par décret la Commission Ministérielle chargée de suivi de l'exécution des politiques et plan d'action nationaux dans le domaine de la promotion et la protection des droits des enfants,. Cette Commission est présidée par le Chef de Gouvernement et coordonnée par le MSFFDS et est composée de 25 départements ministériels. L'institutionnalisation de cette commission va renforcer la dimension intégrée et la convergence des programmes visant la promotion et la protection des droits de l'enfant dans les politiques.

Le MSFFDS sollicite la coopération belge de lui apporter son appui aux objectifs 3 et 4 via un appui à la mise en place de deux volets d'un programme (i) le premier concerne la standardisation des services et des pratiques dans la protection des enfants à travers un diagnostic des capacités des ressources humaines assurant la prise en charge des enfants dans les institutions de protection sociales, les cellules de prise en charge et les ONG. Ce diagnostic permettra de mettre en place des normes et des référentiels communs pour les métiers de la protection de l'enfance. Ces normes permettront d'influer les instituts de formation et les universités à mieux adapter et structurer le contenu de la formation en matière de protection des droits de l'enfant. (ii) Le deuxième concerne un programme de sensibilisation et de communication pour lutter contre les violences à l'égard des enfants (la conception du programme, l'élaboration des supports de communication et l'appui à la mise en œuvre) et la participation des enfants. Une attention particulière sera donnée aux nouvelles technologies de l'ICT, vu leur impact sur les enfants et la facilité de leur implication et participation.

#### 4.2.1.3. Avantage comparatif de la Coopération belge

La coopération belge au Maroc a déjà acquis une bonne expérience dans le domaine de l'amélioration des droits des femmes et des enfants. Depuis 2004 plusieurs ONG marocaines actives dans la lutte contre les violences aux femmes et aux enfants ont été financées directement dans 7 grandes villes du Maroc. Les ONG se sont implantées là où l'Etat est absent pour assurer des services aux exclus. Via des visites régulières les résultats très positifs ont été constatés. Grâce à ses expériences acquises, l'ONG INSAF à Casablanca a même réussi en 2014 à décrocher un financement de 1,5 M€ via un appel à projets international de la COM.

L'ONG belge Solidarité Socialiste appuie une ONG à Casablanca qui œuvre pour l'amélioration de la situation socio-économique de la femme dans des quartiers pauvres de la ville.
L'APEFE développe, sur financement de la DGD, avec 3 partenaires marocains l'entreprenariat féminin dans 3 régions du pays.
La CTB apporte déjà un appui au MSFFDS via le programme de renforcement des capacités via l'octroi de bourses pour la mise en œuvre du PGE. Dans les projets en cours d'exécution une attention particulière est portée sur les droits de femmes et leur autonomisation.
Le choix du thème spécifique protection des femmes et protection des enfants contre les violences est basé sur une niche où la Belgique peut apporter une valeur ajoutée via son expertise.
Cette coopération s'inscrira dans la dynamique entre les services publics et les ONG marocaines.
Ce choix contribuera à la complémentarité avec les interventions des autres bailleurs. Il a été constaté que l'appui institutionnel et organisationnel au MSFFDS reste faible : il est limité à l'ONUFemmes et à l'UNICEF, qui disposent de budgets réduits. La COM a accordé une aide budgétaire sectorielle, mais elle est dédiée totalement au PGE, tandis que les autres bailleurs, tels que le Danemark, l'Espagne et la France, n'appuient que leur propres ONG et les associations marocaines. Un appui institutionnel de la Belgique à la niche de lutte contre les violences aux femmes et aux enfants est justifié et utile, puisqu'il répond à une demande explicite du MSFFDS ainsi qu'à un besoin réel constaté.
Ce choix est aussi en pleine concordance avec (i) les objectifs et les thèmes prioritaires de la Loi belge relative à la coopération au développement ainsi que l'approche fondée sur les droits, tel que reprise dans la note politique de 2014 du Ministre belge de la coopération, (ii) la stratégie belge pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, (iii) la nouvelle politique marocaine visant la protection des droits de femmes et des enfants et (vi) la Convention Générale de Coopération entre la Belgique et le Maroc de 2002, qui a réaffirmé son attachement aux valeurs des droits de l'homme, à la dignité et à la valeur de la personne humaine, hommes et femmes, acteurs et bénéficiaires du développement.
En outre, un programme dans ce domaine peut constituer une opportunité pour dynamiser la cohérence des politiques belges en faveur du développement, étant donné qu'une Convention et un plan d'action, impliquant l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes ont été signés, en février 2014, entre la Belgique et le MSFFDS en matière d'égalité des femmes et des hommes.

4.2.1.4. Coordination :

La coordination entre bailleurs se fait depuis 2003 via le groupe thématique « genre », actuellement piloté par la COM et l'Espagne. Néanmoins les activités de ce groupe, qui se réunit 2 fois par ans, restent limitées aux échanges d'information sur les interventions des différents bailleurs, y compris les agences des NU. Il est à noter que jusqu'en 2007 ce groupe, piloté alors par la GIZ, a été plus actif et a connu l'implication du Ministère. Par après le Ministère n'a plus organisé le dialogue. Depuis juin 2015 et pour 3 années, la COM finance une assistance technique de 3 expertes à la Direction de la Femme au MSFFDS. La Belgique a toujours participé activement aux travaux du groupe thématique. Avec le nouveau programme de ce PC la Belgique pourrait envisager, ensemble avec la nouvelle expertise de la COM, la relance du dialogue entre le Ministère et les bailleurs.

**4.2.1.5. Programme de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants :**

a) Objectifs du Programme:
- L'Observatoire national de la violence à l'égard des femmes est opérationnel
- Le savoir – faire et les capacités des gestionnaires des centres d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence sont renforcés
- La population est sensibilisée sur la lutte contre les violences à l'égard des enfants
- Les normes et standards des pratiques et des professionnels de la protection des enfants sont identifiées et élaborées et leur capacités de protection sont renforcées.

Ainsi, les objectifs du programme visent à contribuer au respect des droits des femmes et des enfants via le renforcement des actions de lutte contre la violence à leur égard.

b) Composantes du Programme:

**La 1ère composante** consiste à un appui pour l'opérationnalisation de l'Observatoire National de violence à l'égard des femmes (ONVEF). Cet appui consistera en partie sur la formation de l'équipe du Ministère ainsi que l'ensemble des intervenants, notamment son comité de pilotage. Ce qui permettra de disposer d'une équipe qui a acquis un savoir–faire lui permettant de gérer l'observatoire avec efficacité. L'appui portera également sur la mise en œuvre dans l'ensemble des régions du Maroc du Système d'Information institutionnel sur les violences à l'égard des femmes (SIIVEF) via l'internet. A cette fin un protocole d'échange des données informatisées sur la violence a été signé entre 5 partenaires institutionnels (MSFFDS, Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de la Santé, la Gendarmerie Royale et la Sûreté Nationale). En effet, les objectifs assignés à l'Observatoire visent à assurer la veille, à élaborer et développer les indicateurs de suivi et d'évaluation et la mise en place d'une base de données sur la violence à l'égard des femmes à travers la collecte de données régionales et nationales.
L'agence onusienne FNUAP a accompagné le MSFFDS dans la conception et le démarrage de l'Observatoire. En conséquence il est indiqué que cette agence soit le partenaire du MSFFDS pour l'exécution de cette intervention. Elle sera financée via la coopération déléguée au FNUAP. La contribution belge à cette intervention sera **de 1,25 M€.**

**La 2ème composante** sera dédiée aux ONG qui gèrent des centres d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence et les ONG œuvrant dans le domaine d'amélioration de l'image de la femme dans les médias. Ces centres accueillent les femmes en détresse, cherchent un logement approprié, organisent les soins de santé et la formation professionnelle et aident ces femmes à trouver un emploi ou à développer une petite entreprise. L'appui améliorera aussi l'accès de ces femmes à la justice. Ce renforcement peut, également porter sur des formations en matière de médiation familiale (expertise belge) et des techniques de lutte contre les stéréotypes sexistes dans l'objectif d'amélioration de l'image de la femme dans les médias écrits, électroniques et audio-visuels.
Dans ce cadre, il est préconisé la mise en place d'un fonds qui permettra d'apporter un soutien financier auxdites ONG pour qu'elles puissent mener leurs activités dans de bonnes conditions. Des appels à proposition seront lancés, spécifiant les critères d'éligibilité, les types de projets qui peuvent être financés ainsi que le maximum des budgets qui peuvent être octroyés. L'intervention pourra s'inspirer des orientations, critères et procédures utilisés par le fonds de 2 M€ que la COM met à la disposition du MSFFDS pour le financement d'organisations de la société civile qui travaillent dans le domaine de la promotion des droits des femmes dans 4 des 12 régions du Maroc. Ce fonds est géré par l'Agence de Développement Social du MSFFDS.
Cette intervention sera exécutée en coopération directe entre le MSFFDS et la CTB. La contribution belge à cette intervention sera **de 2M€.** Une fiche d'identification sera préparée.

Notons, l'existence d'un lien étroit entre ces deux composantes, étant donné que le recueillement des données relatives aux femmes victimes de violence revient en grande partie à ces ONG. Les deux composantes utiliseront aussi les constatations et recommandations des évaluations externes en cours des financements belges à 10 ONG marocaines œuvrant sur le thème ainsi que du projet en cours de Solidarité Socialiste à Casablanca. La 2e composante pourra collaborer avec le projet Min Ajliki de l'APEFE (promotion de l'entreprenariat féminin)

**La 3ème composante** porte sur la protection des enfants contre la violence. Dans ce cadre, l'appui portera sur les actions suivantes:

- l'accompagnement du Ministère dans la conception d'un programme de sensibilisation et de communication de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants
- l'élaboration des supports de communication et l'appui à la mise en œuvre dudit programme
- le renforcement des capacités des acteurs institutionnel et associatifs
- le renforcement institutionnel de la division de l'enfance en matière de pilotage et suivi des politiques intégrée de protection de l'enfance.

L'UNICEF a déjà accompagné antérieurement le MSFFDS dans des campagnes de sensibilisation épisodiques sur le thème. En conséquence il est indiqué que cette agence soit le partenaire du MSFFDS pour l'exécution de cette intervention. Elle sera financée via la coopération déléguée à l'UNICEF. La contribution belge à cette intervention sera **de 1,25 M€.**

L'exécution du diagnostic des capacités des ressources humaines assurant la prise en charge des enfants dans les institutions de protection sociales, les cellules de prise en charge et les ONG, qui permettra de mettre en place des normes et des référentiels commun pour les métiers de la protection de l'enfance, pourra être financé par le Programme d'appui aux études et expertises existant.

Pour mener à bien le dialogue politique entre l'Ambassade de Belgique, le MSFFDS et les autres partenaires marocains impliqués dans le programme ainsi que pour participer efficacement dans la coordination thématique entre bailleurs et avec le MSFFDS, l'Ambassade de Belgique sera renforcée avec un expert droits de l'homme.

### 4.2.2. Droits des migrants :

4.2.2.1. Evolution récente au Maroc :

Le Maroc développe une politique globale et humaine en matière d'immigration. Fin 2014 le Gouvernement a adopté une nouvelle Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA). Elle comporte 4 objectifs stratégiques :

- mettre en place un cadre institutionnel adapté
- mettre à niveau le cadre réglementaire
- gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme
- faciliter l'intégration des immigrés réguliers.

Cette stratégie a été traduite dans un plan d'action, divisé en 11 programmes et 27 objectifs spécifiques, comportant 81 actions.
En premier lieu a été créé au sein du Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration (MCMREAM) une direction en charge des affaires de la migration. Cette direction coordonne les actions du plan, qui seront mis en œuvre par plusieurs départements ministériels, établissement publics et organisations de la société civile.
Sur le plan juridique 3 lois sont en préparation: la loi sur l'asile, la loi sur la traite des êtres humains et la loi sur l'immigration.
La gestion humaine des flux migratoires a démarré en 2014 par les opérations suivantes :

- la régularisation d'environ 550 demandeurs d'asile reconnus par le HCR, avec l'octroi de carte de séjour de réfugié
- via une opération exceptionnelle, la régularisation de plus de 27 000 immigrées en provenance principalement de l'Afrique sub-saharienne et de Syrie en situation irrégulière;

Le MCMREAM sollicite l'appui des bailleurs pour appuyer la mise en œuvre des programmes d'action de la SNIA. Un certain nombre d'actions prioritaires ont été identifiées. Le Ministère demande l'appui de la Belgique spécifiquement pour les programmes suivants :

- l'intégration des migrants régularisés dans la formation professionnelle et des programmes d'accès au marché de l'auto-emploi
- mise en place d'un programme de formation aux questions d'immigration des administrations nationales et locales ainsi que des ONG
- mise en place d'un office marocain des réfugiés et des apatrides
- renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des immigrés irréguliers
- élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation aux questions de l'immigration à destination des immigrés, du grand public, des administrations, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux et mise en œuvre de quelques actions.

Fin 2014, le Maroc a aussi approuvé une nouvelle Stratégie en faveur des Marocains résidant à l'Etranger. La nouvelle stratégie a trois axes :

- préservation de l'identité marocaine des MRE
- protection des droits et intérêts des MRE
- contribution des MRE au développement du Maroc (migration & développement)

Les deux premiers axes concernent des objectifs et activités des autorités et des associations marocaines à l'étranger. Un des objectifs du troisième axe est le développement des investissements des MRE au Maroc. Plusieurs associations de MRE organisent et financent des projets décentralisés dans le cadre de cet objectif. Le MCMREAM est très demandeur pour le cofinancement de projets de cet objectif par les bailleurs.

4.2.2.2. Avantage comparatif de la Coopération belge :

Avec son expérience, expertise et connaissances, reconnues par le Maroc, la Belgique peut répondre favorablement à ces demandes marocaines et contribuer avec son savoir-faire dans le domaine. Elle contribue déjà à certaines actions via des projets de l'ODE et de FEDASIL du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. Il s'agit d'une campagne d'information adressée aux jeunes marocains dans les villes du Nord du pays sur les possibilités d'une migration légale, le retour volontaire et une réintégration durable au Maroc de MRE de Belgique, d'échange d'information concernant la gestion de migration venant de certains pays de l'Afrique occidentale et centrale et du renforcement des capacités des institutions marocaines et ONG dans l'organisation de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains.
En plus, en 2011 la DGD a financé avec 800 000€ en coopération délégué à l'OIM, le retour volontaire et la réintégration dans leur pays d'origine de 560 migrants irréguliers au Maroc. Depuis 2013, le Secrétariat d'Etat belge pour l'Asile et la Migration cofinance ce projet AVRR au Maroc pour un montant annuel de 200 000€ et a l'intention de le continuer. Les autres bailleurs sont la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne et la COM.
En 2014, la coopération belge a contribué, via le programme de renforcement des capacités, une première expertise pour l'élaboration du projet de loi sur l'asile.
Dans le domaine « migration & développement », la Belgique a financé de 2012 à 2015 avec 1,2M€ en coopération déléguée à l'OIM un projet d'accompagnement de MRE de Belgique pour des investissements productifs au Nord du Maroc.

Suite à l'approbation fin 2014 des 2 nouvelles stratégies, les premiers appuis des bailleurs commencent à se concrétiser. L'inventaire des projets d'avril 2015 montre que 40% des projets actuels soutiennent l'aide humanitaire, 35% opèrent dans l'appui institutionnel et l'intégration des migrants régularisés et 25% soutiennent le domaine « migration et développement ». La moitié des projets ont un budget de moins de 0,5 M€ et certains concernent seulement des études ou des appuis très ponctuels. L'Allemagne, la COM et la Suisse démarrent des financements pour l'appui institutionnel et l'insertion des migrants régularisés. Puisque la Belgique a beaucoup d'expertise dans ce domaine, elle est sollicitée par le MCMREAM pour devenir un partenaire important.

Dans le domaine « migration et développement » l'évaluation du projet pilote MEDMA II forment la base pour la formulation d'un nouvel appui à ce domaine.
Dans le cadre du « Programme régional de développement et de protection (RDPP) Nord de l'Afrique » de la COM, l'appui au retour volontaire des migrants en situation irrégulière au Maroc vers leur pays d'origine ainsi que leur réinstallation continuera à être cofinancé par l'ODE. Dans le cadre de ce RDPP le nouveau PC appuiera la mise en place d'un bureau marocain des réfugiés et des apatrides.

4.2.2.3. Coordination :
Fin 2014 le MCMREAM a mis sur pied un groupe de travail de coordination avec les bailleurs sur la migration, l'asile et le développement du Maroc. La Belgique participe activement à ce groupe de travail et pourra fournir de l'input pour le dialogue politique sur base des résultats des nouveaux projets.

**4.2.2.4. Programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire :**

Objectifs :
- Un bureau des réfugiés et des apatrides est opérationnel
- Des autorités nationales et locales ainsi que des ONG locales sont formées sur la thématique de la migration
- Des migrants régularisés ont reçus une formation professionnelle et s'intègrent dans le marché du travail
- Des MRE de Belgique sont appuyés pour des investissements productifs au Maroc

La réalisation de ces objectifs (i) améliorera le respect des droits des migrants et (ii) contribuera au développement économique durable du Maroc.

A. Composantes du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) : la contribution belge à ce Programme, à travers les 3 interventions suivantes, sera **de 4,6M€.**

**La 1ère composante** : Appui à la création d'un bureau des réfugiés et apatrides :
La première composante vise la création et l'opérationnalisation à Rabat du nouveau Bureau marocain des réfugiés et des apatrides, tel que prévu par la nouvelle loi sur l'asile, en finalisation. Ainsi le Maroc sera doté d'une structure spécialisée et permanente pour l'accueil et le traitement des demandeurs d'asile. L'expertise belge de l'ODE, de Fedasil et du Commissariat général pour les réfugiés et apatrides en la matière pourra être très utile. Cet appui portera sur :
- la mise sur pied de la structure du Bureau
- la formation du staff du Bureau
- l'accompagnement du staff formé dans une première phase de fonctionnement du Bureau

Le Bureau s'alignera sur les directives européennes concernant l'accueil et l'asile des migrants. Cette intervention cadre dans le nouveau « Programme régional de développement et de protection (RDPP) Nord de l'Afrique » de la COM.

**La 2ème composante** : formation d'autorités nationales et locales ainsi que des ONG dans le domaine de la migration :
La deuxième composante vise la formation aux questions d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains des administrations publiques concernées au niveau nationale et local ainsi que des ONG impliquées dans le domaine de la migration. Cette formation sera basée sur l'application des trois nouvelles lois en préparation. L'expertise belge susmentionnée en la matière pourra être très utile. Cet appui portera sur :

- le développement d'un curriculum de formation
- la formation des cadres des départements ministériels et établissement publics concernés
- la formation du staff concerné des entités locales (élus, autorités et services techniques) dans la région de l'Oriental (la problématique de la migration y est importante et cette région est déjà une région de concentration de la coopération belge)
- la formation des ONG marocaines impliquées dans la migration dans la région de l'Oriental et à Rabat.

Sur base des résultats de ces formations le Maroc pourra étendre la formation vers d'autres régions du pays et d'autres ONG.

Les deux composantes précitées seront complémentaires aux financements belges au programme AVRR de l'OIM au Maroc.

**La 3ème composante** : appui à la formation professionnelle et à l'auto-emploi des migrants régularisés :
La troisième composante vise l'intégration des immigrés régularisés et des réfugiés reconnus de l'Afrique subsaharienne dans des programmes de formation professionnelle et le marché de l'emploi. Il s'agit des 550 demandeurs d'asile reconnus et d'une partie des 27 000 immigrées régularisés. L'expérience de la Belgique dans ces domaines pourra être mise à profit. Cet appui portera sur :

- l'intégration des immigrés régularisés et réfugies reconnus dans les programmes de formation professionnelles et de reconnaissance des qualifications
- l'intégration des immigrés régularisés aux programmes de reconnaissance des compétences et de formation sur l'accès au marché de l'emploi
- la mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés porteurs de projet, spécifiquement les femmes
- intégration des immigrés régularisés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises, spécifiquement les femmes.

Dans le cadre de son nouveau programme « Promouvoir l'intégration des migrants au Maroc », la COM a accordé un financement de 3M€ qui vise les mêmes objectifs que la composante proposée, et ceci pour 1 500 personnes. Un appel à proposition sera lancé bientôt, à laquelle la CTB pourra éventuellement souscrire. Une coordination et collaboration avec ce financement de la COM ainsi qu'avec un nouveau projet de la Coopération allemande dans le même domaine pourra démarrer via le MCMREAM.

L'élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation aux questions de l'immigration à destination des immigrés, du grand public, des administrations, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux pourra être financé par le Programme d'appui aux études et expertises existant.
La mise en œuvre ultérieure de ce plan d'information et de sensibilisation sera de la responsabilité du MCMREAM, avec ses partenaires marocains.
Pour ces trois composantes des partenariats entre organismes belges et marocaines seront créés.
Ces trois composantes seront mise en œuvre en coopération directe entre du côté marocain le MCMREAM et les autres départements, agences et offices concernés et du côté belge la CTB. A cet effet une seule fiche d'identification en appui au SNIA via les 3 composantes sera préparée.

B. Composante d'appui à la nouvelle Stratégie en faveur des MRE :

Les conclusions et recommandations de l'évaluation finale du projet pilote de coopération déléguée à l'OIM, MEDMA II 'Appui aux MRE de Belgique pour des investissements au Nord du Maroc' 2012-2015, confirment l'opportunité d'un appui pareil. Les leçons importantes de ce projet pilote sont :

- la motivation des MRE de Belgique existe mais un nouveau projet doit organiser une bonne communication et sensibilisation de ces MRE en Belgique, aussi bien à Bruxelles, en Flandre

qu'en Wallonie, sur la réalité des conditions et l'environnement d'un investissement au Maroc ainsi que sur les critères et conditions de l'appui d'un projet

- le développement économique et la stabilité du Maroc sont favorables aux investisseurs, mais les difficultés d'acquisition de terrain est un obstacle important
- il est difficile de réaliser un investissement productif au Maroc à partir de la Belgique sans un représentant permanent sur place
- la formation à la carte par la Solvay Business School est très pertinente et utile
- les projets d'investissement doivent créer d'emploi au Maroc
- des projets d'économie sociale et solidaire méritent d'être inclus dans un nouveau projet
- l'accompagnement des candidats investisseurs, aussi bien en Belgique qu'au Maroc, doit être fait par des professionnels de l'investissement et ne pas par des instances publiques ; un nouveau projet pourra s'inspirer de l'organisation du projet « Maghrib Entrepreneurs », financé par la coopération française et mise en œuvre par un consortium d'associations professionnels de France et du Maroc ; ce projet vise l'accompagnement de 100 investisseurs MRE de France au Maroc, aussi bien dans le domaine de l'économie productif pure que l'économie social et solidaire ; ce projet a produit un « Guide d'accompagnement à la création d'entreprises au Maroc », qui est disponible sur la plate-forme digitale du MCMREAM (www.mre.gov.ma); cette plate-forme comporte une rubrique entièrement dédiée aux investisseurs MRE avec les informations nécessaires.

Une nouvelle intervention aidera à canaliser les transferts financiers des MRE de Belgique vers des investissements productifs. L'intérêt pourrait porter sur des secteurs émergents tels que les énergies renouvelables, les nouvelles technologies et l'agro-industrie. Le Gouvernement a réactivé le fonds MDM Invest, qui permet d'accorder un soutien financier aux MRE voulant investir au Maroc (10% de l'investissement, plafonné à 450 000€).
L'intervention pourra encadrer et soutenir aussi des initiatives de la diaspora marocaine de Belgique pour des investissements dans l'économie sociale dans leur commune d'origine. Plusieurs exemples positifs d'initiatives pareils existent déjà entre la diaspora de la province d'Anvers et les communes de la région de l'Oriental.

La première activité d'un nouveau projet doit être une enquête auprès d'un échantillon représentatif de MRE de Belgique au sujet de l'investissement au Maroc et ce afin de définir exactement les besoins et attentes de ces porteurs de projets potentiels. L'enquête pourra s'inspirer d'une enquête similaire faite en France.

Cette troisième composante sera mise en œuvre en coopération directe entre le MCMREAM et le CTB. L'intervention intègrera les partenaires officiels, de la société civile et du privé nécessaires aussi bien en Belgique qu'au Maroc. La contribution belge à cette intervention sera **de 1,25 M€.**
Une fiche d'identification sera préparée.

#### 4.2.3. Le développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes

##### 4.2.3.1. La situation actuelle :

En juin 2015 la Banque Mondiale a publié l'étude « Morocco-Empowering women for a more open, inclusive and prosperous society ». Quelques conclusions frappantes sont:

- la participation des femmes dans l'économie reste très basse à 26% (contre 75% pour les hommes) et n'a pas changé depuis 1990 ; dans les villes seulement 15% des femmes sont employées
- le renforcement des femmes est indispensable pour arriver à une société ouverte et inclusive
- il y a des barrières importantes pour l'accès des femmes à l'entreprenariat : seulement 10% des entreprises sont gérées par une femme.

Une nouvelle loi 114-13 sur le statut juridique de l'auto-entreprenariat pourra considérablement aider à améliorer cette situation. Une liste de métiers éligibles pour ce statut sera publiée prochainement. Le registre national de l'auto-entrepreneur est géré par Poste Maroc, ce qui permet un bon développement dans le milieu rural. Il est prévu d'introduire les auto-entrepreneurs dans le régime social des professions libérales. L'application de cette loi facilitera le passage de l'informel vers le formel. Il est nécessaire de publier les mesures d'exécution de cette loi.

4.2.3.2. Le Projet Min Ajliki de l'APEFE :

L'objectif du projet est l'amélioration quantitative et qualitative de l'entreprenariat féminin dans les régions du Grand Casablanca, Tanger-Tétouan et Meknès-Tafilalet via la création d'incubateurs d'entreprises. C'est le premier et seul projet économique exclusivement genre au Maroc et il est sous forme de PPP.

Le projet a démarré en juillet 2013 et se terminera en 2016 ; il a un budget de 5 M€, dont 2,3 M€ de contribution belge (financement DGD). Les capacités des partenaires marocains en matière d'entreprenariat féminin ont été renforcées : le Département de la Formation Professionnelle, la Division Auto Emploi de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), l'Association des Femmes Chefs d'Entreprise du Maroc (AFEM) et Al Amana. Microfinance (association à but non lucratif et leader de la microfinance au Maroc) ; ces partenaires sont très enthousiastes pour les activités et résultats du projet. Le projet a pu dans les différentes villes conclure des partenariats avec des universités pour les locaux nécessaires à l'installation des incubateurs, évitant ainsi le besoin de construire. Le projet organise régulièrement dans les 3 régions des Startup weekends. Le projet a réalisé avec l'OIT une étude sur les attentes des porteuses de projets à faible niveau de scolarisation.

Risques et mesures de contrôle :

- Difficultés d'accès au financement bancaire :
  - le certificat de formation du projet facilitera l'accès
  - Al Amana microfinance fournira des micro crédits
  - un fonds gouvernemental de 700 millions de MAD pour l'appui à la compétitivité des très petites (TPE), petites et moyennes entreprises, géré par « Maroc PME »
  - d'autres bailleurs de fonds développent des programmes spécifiques pour l'accès au financement bancaire des TPE, tel que l'AFD, la BAD, la BM, la GIZ, la KfW via le Crédit Agricole du Maroc et l'USAID.
- Abandon des formations : l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires diminue fortement ce risque
- Pouvoir très centralisé des partenaires marocains : les 4 assistants techniques nationaux du projet, opérant chez les partenaires, ont réussi à décloisonner les services des partenaires
- Manque de réactivité des partenaires locaux potentiels : les formations en « coaching territorial » et la décentralisation avancée diminuent ce risque

Les résultats du projet **à mi-temps** (juillet 2015) sont :

| indicateur | Indicateur **fin** projet | Valeur **mi-temps** | |
|---|---|---|---|
| N de staff des partenaires marocains formés | 200 | 528 | |
| N de femmes sensibilisées | 15000 | 59 429 | |
| N de femmes qui s'inscrivent dans le projet | 3000 | 1244 | |
| N de femmes formées en entreprenariat | 1800 | 727 | |
| N de femmes accompagnées dans la pré-création | 1000 | 1203 | |
| N de femmes qui ont créé leur entreprise | 90 | 86 | |
| N d'entreprises incubées | 90 | 84 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| N de femmes passées de l'informel au formel | 60 | 8 | |
| N de femmes recrutées dans les entreprises créées | 180 | 129 | |
| N de femmes occupant un poste de direction | 30 | 86 | |
| N de femmes inscrites sur le système digital de suivi | 2000 | 1114 | |
| N de visites effectuées sur le site web du programme | 43000 | 69763 | |
| | | | |

Le budget annuel 2014 du projet a été consommé à 97% ; le même niveau est estimé pour 2015.
De ce tableau on peut constater que le projet atteint déjà actuellement ses résultats attendus à la fin du projet ou les dépassent.

L'incubateur de Casablanca est déjà saturé et refuse de nouvelles prises en charge pour la capitale économique du pays. Il existe déjà des offres de nouveaux locaux dans les universités de cette ville mais le projet n'a plus les moyens pour leur équipement et aménagement adapté.
Le programme recourt à divers supports numériques et s'aligne ainsi d'ores et déjà sur le renforcement de la digitalisation. En effet, il prévoit également le développement de l'e-learning, qui permettra des formations à distance efficientes en évitant les coûts financiers et la perte de temps liés aux formations résidentielles. Ce développement permettra également d'atteindre l'ensemble des populations visées qui ne peuvent y accéder, faute de temps ou de moyen de transport. Le pro-logiciel permettra également de générer des données statistiques en temps réel car intégré à la plateforme Top Entrepreneur ( système EDUCA développé par une société belge). Ce système e-learning comprendra également des vidéos de vulgarisation à destination des bénéficiaires analphabètes ou peu éduqués. Trois cibles: les formateurs, les bénéficiaires diplômés et les bénéficiaires non diplômés et les analphabètes. En outre, un programme d'e-accompagnement visera à renforcer la capacité de l'ANAPEC à accompagner à distance les porteurs de projet sur les volets technique, financier et marketing.
Les demandes de plusieurs autres régions où les partenaires sont déjà présents, telles que Kénitra, Fès, Rabat, Marrakech, Oujda et Agadir, se font de plus en plus pressantes.

4.2.3.3. Justification d'une nouvelle intervention :

Les résultats du projet pilote Min Ajliki montrent que :

- il y a un grand potentiel de développement de TPE au Maroc
- il y a un grand intérêt des femmes (éduquées ou illettrées) pour développer une TPE
- les partenaires marocains, aussi bien les officiels que les privés, collaborent très bien dans le projet et sont fortement motivés pour l'extension des acquis du programme vers d'autres régions ; ils ont aussi acquis les capacités nécessaires pour ce faire
- il y des demandes importantes d'appui via la méthodologie développée par le programme dans d'autres régions du Maroc
- le programme appui aussi bien le développement économique inclusif que la promotion des droits des femmes

Les visites de terrain périodiques de l'Ambassade de plusieurs types de projets financés par la DGD montrent qu'il y a une demande importante de femmes pour développer des petites entreprises, soit individuellement, soit via des associations ou coopératives (économie sociale). Ces femmes sont grand demandeur pour des formations tel que fournis actuellement par le projet Min Ajliki.

4.2.3.4. Avantage comparatif de la Coopération belge :

Avec son expérience via le Projet Min Ajliki, premier projet pour le développement économique inclusif des femmes au Maroc et sous forme de PPP, et fort apprécié par le Maroc, la Belgique peut répondre favorablement aux demandes marocaines d'extension de cette intervention vers d'autres régions prometteuses du pays, pour atteindre des milliers d'autres femmes motivées ainsi que des jeunes.

L'entreprenariat, les incubateurs d'entreprises, la formation pour le marché du travail sont des domaines dans lesquels la CTB a développé une expertise spécialisée dans d'autres PRI. La CTB a des partenariats avec des institutions belges publiques et privées spécialisées en la matière et est membre de plusieurs réseaux internationaux. Le projet fera appel à l'expertise de l'APEFE. L'expertise de l'OIT dans le domaine de l'entreprenariat des jeunes au Maroc pourra être mise à profit.

4.2.3.5. Programme d'appui au Développement de l'Entreprenariat féminin et des jeunes

Objectif :

Les femmes et les jeunes désireux de développer une entreprise ont acquis les compétences nécessaires pour la gestion durable d'une petite entreprise profitable.

Composante :

**Une seule composante** : l'amélioration quantitative et qualitative de l'entreprenariat féminin et des jeunes dans plusieurs régions du Maroc via la création d'incubateurs d'entreprises.

Le projet sera fera en partenariat public-privé entre les entités suivantes :

- le Département de la Formation professionnelle
- l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
- l'Association des Femmes Chefs d'Entreprise du Maroc
- Al Amana Microfinance
- Des institutions d'enseignement supérieur ou de recherche dans les régions concernées

Le développement de TPE se fera dans les régions comme Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kenitra, l'Oriental, Marrakech-Safi ou Souss-Massa. Les régions seront retenues définitivement lors de la formulation.

Les groupes cibles sont les femmes (éduquées ou sans éducation) et les jeunes des régions concernées.

L'ANAPEC a acquis une bonne expérience en coopération sud-sud ; ainsi ce projet pourrait aussi transférer ses résultats et son expertise vers les pays du sud.

L'intervention sera mise en œuvre en coopération directe entre le Département de l'Emploi et le CTB. L'intervention intègrera les partenaires officiels, de la société civile et du privé nécessaires. La contribution belge à cette intervention sera **de 3 M€.** Une fiche d'identification sera préparée.

4.2.4. Appui au renforcement des compétences des cadres de la fonction publique ainsi qu'à sa modernisation et à sa gouvernance:

4.2.4.1. La stratégie de la formation continue des cadres :

La dernière décennie, le secteur public marocain a été confronté à deux challenges majeurs, d'une part l'opération du départ volontaire réalisée en 2005 pour la réduction du poids de la masse salariale, d'autre part le départ à la retraite au cours des deux dernières années d'un nombre important de fonctionnaires, possédant une large expérience professionnelle. Cette migration intellectuelle, combiné à un vieillissement des effectifs, se fait sentir au niveau qualitatif.

Au cours des dernières années, le Maroc a lancé une vaste réforme de l'administration publique tendant à moderniser et à améliorer la gouvernance de la gestion publique. Cette réforme s'inscrit dans un contexte

national d'un large processus de démocratisation de la société, de moralisation et de transparence dans la gestion de la chose publique ainsi que de l'ouverture de l'économie nationale et son intégration internationale. Elle correspond aussi dans les efforts pour dynamiser la croissance économique du pays en vue de faire face aux besoins de plus en plus croissants de la population en termes d'emplois et d'accès aux infrastructures sociales de base.

Le Maroc, à travers le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA) préside l'initiative MENA/OCDE-Gouvernance (SIGMA) pour l'amélioration de la gouvernance publique. L'appui au Maroc concerne la préparation (i) d'un nouveau statut de la fonction publique, (ii) d'une charte des services publiques et (iii) la transparence administrative et le libre accès à l'information. Pour ces appuis le MFPMA a toujours pu bénéficier de l'expertise belge et reste très demandeur pour cet expertise dans le domaine de la simplification administrative.

Les chantiers de modernisation du MFPMA portent sur trois axes :

- l'amélioration de la gestion des ressources humaines de la fonction publique (capital humain)
- la modernisation de l'administration dans ses prestations envers les citoyens, via p.e. la déconcentration des services opérationnels et l'e-gouvernance, charte de service public et simplification des procédures
- l'amélioration de la gouvernance de la fonction publique : éthique, lutte contre la corruption, etc.

Le ministère attache aussi de l'importance à la coopération triangulaire: renforcement de la fonction publique des pays sub-sahariens par les services marocains avec l'appui en expertise et financement de pays Européens.

La performance et l'efficacité de l'administration sont liées aux capacités ainsi que le niveau de rendement de ses ressources humaines, d'où l'importance de la formation initiale et continue des cadres.

En matière de formation initiale des cadres le système d'enseignement supérieur a fait l'objet à partir de 2000 d'une réforme globale qui a porté essentiellement sur les aspects pédagogiques et de gouvernance.

La formation continue constitue un axe stratégique du programme de modernisation des secteurs publics. Elle est basée sur le décret n° 2.05.1336 de 2006 et la stratégie de 2009. Le MFPMA est en charge de coordonner la stratégie de formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat. Chaque département ministériel élabore son plan sectoriel de formation pour son staff du département (national et régional) ainsi que des entités autonomes sous sa tutelle. Les types de formation portent sur des formations d'insertion de nouvelles recrues, des formations aux métiers et des formations liées au développement des compétences managériales et personnelles. Chaque département dispose annuellement d'1% de sa masse salariale pour la formation continue de ses agents. Ainsi en 2014 en moyenne chaque agent de l'état a pu bénéficier de 3 jours de formation continue. Mais le MFPMA constate que l'utilisation est plutôt variable entre départements et que ce sont surtout les cadres supérieurs qui en profitent, au détriment des autres cadres et du personnel d'exécution.

La nouvelle Constitution de 2011 prévoit l'organisation territoriale décentralisée basée sur la régionalisation avancée. Un nouveau découpage administratif des régions a été promulgué début 2015 et publié dans le Bulletin officiel. Ainsi, le Maroc est maintenant composé de 12 régions au lieu de 16. Ce grand chantier de la régionalisation avancée nécessite un accompagnement pour mettre à niveau les futurs élus ainsi que le personnel administratif et technique des différentes instances des collectivités locales.

4.2.4.2. L'avantage de la coopération belge :

Pendant les consultations de 2014 et 2015 entre les partenaires marocains et belges de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale, y inclus les communes jumelées, tous ont exprimé le besoin prioritaire d'appui à la formation continue de leurs cadres.

La note stratégique belge pour l'appui aux pays à revenu intermédiaire prévoie un renforcement des capacités institutionnelles publiques. Depuis longtemps la coopération belge vise une coopération de proximité et appuie des projets au niveau local, surtout dans les régions du Souss-Massa-Draâ et l'Oriental. En conséquence elle attache de l'importance à la formation des cadres des collectivités locales.

Un appui au renforcement des compétences des cadres des administrations publiques ainsi qu'à sa modernisation constitueront sûrement une niche intéressante pour la coopération belge. Tout au long de l'histoire cinquantenaire de la coopération belge au Maroc la formation initiale et continue des cadres ont toujours eu un impact très positif. Ceci a permis de tisser des liens et des relations humaines d'acquisition et de partage du savoir-faire. Cet appui s'est concrétisé via différents formes et canaux. Depuis plus de 30 ans des centaines de cadres ont bénéficié du programme des bourses. En 2013 ce programme de bourses individuelles s'est transformé en « programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses ». Il appui le développement et la mise en œuvre des stratégies de formation des cadres de plusieurs institutions des secteurs de l'agriculture, de l'eau, des collectivités locales et des ports. Ce programme répond à des besoins importants de renforcement de compétences des partenaires marocains, aussi bien au niveau central que régional. Il constitue une vraie plus-value de l'expertise belge dans ce domaine.

Un nouveau programme de formation continue des cadres aussi bien au niveau national que décentralisé, avec un champ d'application plus vaste pour répondre aux besoins d'acquisition de compétences des entités publiques retenues, est programmé dans ce PC. Ce programme est complété par des appuis en expertise belge dans les domaines de la modernisation de l'administration et de sa gouvernance, spécifiquement par l'agenda numérique. Ce nouveau partenariat avec le MFPMA permettra de développer tout un savoir sur les différents volets de la gestion de la chose publique.

Les interventions des bailleurs dans ce domaine restent limitées. A part le projet SIGMA mentionné plus haut, les actions de coopération avec ce département portent essentiellement sur des appuis en expertise ponctuels, des échanges internationaux et la formation dans le cadre notamment du Partenariat de Deauville, la CNUCC, l'Académie Internationale de Lutte contre la Corruption, l'Organisation arabe pour le Développement Administratif et le Centre africain de Formation et de Recherche administrative pour le Développement (CAFRAD). Au niveau bilatéral, la France octroie des bourses de formation des cadres supérieurs à l'ENA de Paris et de Strasbourg. Le programme HAKAMA « Gouvernance publique », cofinancé par la COM, la BAD et la BM via l'aide budgétaire sectoriel, vise (i) l'accroissement de la performance du système budgétaire, (ii) l'amélioration de la qualité des services publics et promotion de la participation et du contrôle citoyen et (iii) l'accroissement du rendement et de la transparence du système fiscal. Le MFPMA est concerné par le 2$^{e}$ objectif, qui correspond au 2$^{e}$ axe de sa stratégie de modernisation. Cet appui d'aide budgétaire sectoriel pourra être complété utilement par un fonds pour la formation continue des cadres, coordonné par le MFPMA.

#### 4.2.4.3. Coordination :

Le nouvel appui belge apportera de l'input utile dans la coordination et le dialogue entre le MFPMA et les bailleurs multilatéraux d'aide budgétaire sectorielle.

#### 4.2.4.4. Programme d'appui au renforcement des compétences des cadres de la fonction publique, à sa modernisation et à sa gouvernance au niveau central et local

Objectif :

Les compétences des agents de certaines entités publiques au niveau national et local sont renforcées

Composante :

Un Fonds pour la formation continue des cadres d'entités publiques ainsi que pour un appui à la modernisation de ces entités est programmé.
Ce Fonds sera géré par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Il financera les stratégies et les plans de formation continue des cadres du niveau national et local des entités publiques suivantes, sélectionnées sur base de la coopération stratégique historique et future:

- le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
- le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
- le Ministère de l'Economie et des Finances
- le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration
- le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique et les établissements publics sous sa tutelle, e.a. l'Agence Nationale des Ports et les Ports eux-mêmes, l'Office Nationale des Aéroports
- le Conseil National des Droits de l'Homme
- la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme
- l'Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption
- les Communes belges et marocaines qui sont jumelées
- le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime
- le Département de l'Eau

Pour répondre au mieux aux exigences de modernisation des administrations publiques précitées, les principaux axes du programme pourraient s'articuler sur la formation des cadres et l'échange d'expériences et missions autour des chantiers suivants :

- la valorisation des ressources humaines et la modernisation de leur gestion
- la simplification des procédures administratives
- la digitalisation des services administratifs
- l'appui à la décentralisation, à la déconcentration administrative et à la régionalisation avancée
- le développement de la qualité du service public
- le développement de la relation entre l'administration et ses usagers.

Le Fonds attachera une attention particulière à la formation en matière de la régionalisation avancée des élus ainsi que du personnel administratif et technique des villes marocaines qui sont jumelées avec des villes ou communes belge.
Chaque programme de formation ou de modernisation d'une entité publique inclura l'agenda numérique.
Les formations pourront faire appel à l'expertise belge, p.e. dans la logistique (formules PPP), dans l'intégration de migrants, dans la décentralisation, dans le respect des droits de l'homme.
Le Fonds financera aussi la création de partenariats et de jumelages entre des entités publiques de la Belgique et du Maroc dans le domaine de la gestion de la fonction publique, pour l'échange d'expertises. Ces expertises pourront aussi contribuer à la coopération sud-sud du Maroc.
Le Fonds pourra inclure aussi un volet pour le financement d'études et d'expertises de courte durée au profit des Départements ministériels retenus.
L'intervention sera mise en œuvre en coopération directe entre le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration et le CTB. La contribution belge à cette intervention sera **de 3,5 M€.** Une fiche d'identification sera préparée.

Ce programme de formation continue des cadres est complémentaire avec plusieurs projets du nouveau programme de coopération 2015-2017 de la WBI au Maroc.

### 4.3. Intégration des thèmes transversaux

Les 2 thèmes transversaux de l'égalité entre femmes et hommes et la gestion durable de l'environnement, y compris la lutte contre les changements climatiques, ont retenus une part importante dans la Constitution marocaine de 2011, ainsi que les différents chantiers ouverts par les services publics et la société civile dans ces deux thématiques.

Les 2 thèmes feront partie intégrante de l'identification, de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des interventions. Dans ce cadre, la définition d'indicateurs mesurables dans chaque intervention ainsi que les sources de vérification pour un suivi-évaluation efficace sur l'intégration effective de ces thèmes est importante.

#### 4.3.1. L'égalité entre femmes et hommes :

En dépit des nombreux progrès réalisés, les inégalités entre les sexes continuent de figurer parmi les défis les plus redoutables au Maroc. Puisque le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacré par la Constitution de 2011, des progrès importants dans ce domaine sont envisageables.
Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité (PGE) 2012-2016 prévoit un cadre commun d'actions en vue d'intégrer les droits des femmes dans les politiques publiques et les programmes de développement, tout en prenant en considération la dimension régionale et locale.

Ce thème est totalement inscrit dans la 1ère intervention du 1er domaine de ce PC « promotion et protection des droits des femmes et des enfants ».

Dans l'intervention « programme d'appui à la migration », les femmes sont le groupe le plus vulnérable et requièrent en conséquence l'attention nécessaire dans la composante « formation des autorités et des ONG ». Pour l'intégration des migrants régularisés dans le marché du travail, les femmes seront prioritaires puisqu'elles ont souvent la charge de la famille et sont motivées pour réussir leur nouvelle entreprise.

Les thèmes de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme sont totalement inscrit dans le 3e domaine du PC « Développement de l'Entreprenariat féminin ».

La budgétisation sensible au genre a démarrée en 2002 et depuis 2006 les services gouvernementaux sont requis de présenter au Parlement un « rapport sur le genre », annexé au projet de la loi de finances. Ce rapport est un instrument de responsabilisation qui fournit des informations sur les allocations budgétaires et des indicateurs de performance désagrégés par sexe. En 2012 a été créé au MEF un centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre.
Le 7ème axe du PGE concerne l'accès équitable et égal des 2 sexes aux postes de décision administrative, politique et économique. En outre, et afin d'inciter les différents départements ministériels, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a mis en place, en 2010, Le Réseau de Concertation Interministériel pour l'intégration de l'égalité des sexes dans la fonction publique (RCI) et a élaboré un guide méthodologique pour l'intégration de l'égalité dans le processus de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation du rendement (S.R.N.M.P.E).

De ce qui précède les deux Parties s'engagent à intégrer la thématique d'égalité entre hommes et femmes, en accompagnant les activités visant la protection des droits de femmes, à l'autonomisation de la femme et au renforcements de ses capacités par la formation.

En plus, des synergies seront développées avec d'autres canaux de la Coopération maroco-belge, notamment à travers la coopération interuniversitaire, intercommunale ou via les ANG belges actives au Maroc.
Afin de permettre le suivi de l'évolution de l'égalité homme femmes au Maroc, les enquêtes et les statistiques menées par le Haut-Commissariat au Plan peuvent être utilisées.

4.3.2. La gestion durable de l'environnement :

Suite au processus de la Conférence de Rio le Maroc a ratifié trois conventions portant sur les thèmes de changements climatiques, la biodiversité et la lutte contre la désertification. Depuis le Maroc a continué à démontrer sa volonté de s'investir dans un développement durable à travers l'élaboration d'un cadre légal dont la loi marocaine relative aux Etudes d'Impacts sur l'Environnement (EIE), engageant l'ensemble des parties prenantes de toute activité ou projet de développement à prendre en considération les composantes environnementales, et la Charte nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD, 2014) sont deux exemples.

Principalement il s'agit de compléter l'arsenal juridique et de promulger des lois et décrets sur la protection de l'environnement, de l'eau, de l'air, les déchets, la protection des milieux naturels, le maintien de la biodiversité, des études d'impacts et la mise en place des instruments techniques et financiers de soutien à la politique environnementale nationale et les actions en réponse à l'impact du changement climatique. Ainsi un grand nombre de chantiers, coordonnés par le département de l'environnement du MEMEE, sont en cours d'exécution.

Les interventions au niveau de la formation continue des cadres et de la formation des entités publiques incluront à côté de la sensibilisation du thème aussi des actions idoines à chaque entité et niveau, démontrant que la gestion de l'environnement est une responsabilité partagée.

Les composantes proposées dans le domaine des droits humains incluront le thème de gestion durable de l'environnement comme un droit et devoir global et inclusif. Les populations les plus démunis subissent souvent en premier les impacts négatifs d'un environnement mal géré, raison pour laquelle elles aussi doivent être sensibilisées et faire part des solutions.

La gestion durable de l'environnement fera partie du développement des entreprises féminines concernées.

De ce qui précède, les deux Parties s'engagent à intégrer la thématique environnementale, incluant les réponses au changements climatique, dans toutes les composantes de ce programme de coopération. Un système de suivi sera élaboré dès la formulation de chaque composante du programme, incluant des indicateurs adéquat et tout autre élément nécessaire pour que le système puisse être opérationnel dès la mise en œuvre de chaque intervention.

4.4. Concentration géographique (motivation)

Les quatre programmes du PC ont une envergure nationale. Pour certaines composantes une concentration régionale est nécessaire pour les raisons suivantes :

- la problématique à résoudre est concentrée régionalement
- la coopération belge ne peut pas appuyer les activités sur l'ensemble du pays
- la coopération belge en cours est active dans la (les) région(s) concernée(s)

Il s'agit des composantes suivantes :

- la formation du staff concerné des entités locales (élus, autorités et services techniques) dans le domaine de la migration dans la région de l'Oriental
- la formation des ONG marocaines impliquées dans la migration dans la région de l'Oriental et à Rabat

- le développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes dans les régions choisies
- la formation en matière de la régionalisation avancée du staff des villes marocaines qui sont jumelées avec des villes ou communes belge (actuellement une quinzaine)

4.5.Résultats stratégiques attendus

4.5.1 Droits humains :

- Les droits des femmes et des enfants sont mieux respectés, tout en veillant à la liberté, la dignité, l'égalité et la justice sociale, tel que préconisée par la Constitution de 2011

- Les droits des migrant(es)s régularisé(e)s et des réfugié(e)s reconnu(e)s sont mieux pris en compte par les autorités et la société civile et leur intégration professionnelle est réalisée

- Les MRE de Belgique réalisent des investissements productifs au Maroc

4.5.2. Développement de l'Entreprenariat :

Les femmes et les jeunes ont acquis les compétences nécessaires pour développer durablement une entreprise profitable

4.5.3. La Formation continue :

Les compétences des cadres (F&H) d'entités publiques sont régulièrement mise à niveau et les prestations envers les citoyens sont plus efficaces et inclusives.

4.6. Tableau récapitulatif des programmes, de la contribution belge et de l'exécution

| **Programme** | **budget** | | **total** | **%** |
|---|---|---|---|---|
| | Coopération directe | Coopération déléguée | | |
| Programme de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants | 2 M€ | 2,5 M€ | **4,5 M€** | 27 |
| Programme d'appui à la gestion de la thématique migratoire | 5,85 M€ | - | **5,85 M€** | 35 |
| Programme d'appui au développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes | 3 M€ | - | **3 M€** | 18 |
| Programme de formation continue des cadres (F&H) de la fonction publique et d'appui à sa modernisation et à sa gouvernance | 3,5 M€ | - | **3,5M€** | 20 |
| **Enveloppe globale** | **14,35 M€** | **2,5 M€** | **16,85 M€** | |

Chaque intervention sera cofinancée par le Maroc et la Belgique.
Pour assurer la visibilité des résultats des programmes de ce PC il est nécessaire de prévoir dans le budget de chaque composante les fonds nécessaire pour la communication extérieure (visibilité) de la composante via les canaux appropriées au Maroc.
Ces montants représentent la totalité des nouveaux engagements belges au titre de la période 2016-2020.
Des adaptations à cette répartition pourront être convenues conjointement. L'engagement budgétaire définitif pour chaque intervention est soumis à l'approbation préalable des autorités belges compétentes.
Ce nouveau programme de coopération sera mis en œuvre simultanément aux interventions du précédent programme de coopération 2010-2013, dont l'exécution de certains projets continuera jusqu'en 2020.

### 4.7.Risques du PC

Pour le thème de la promotion et de protection des droits des femmes et des enfants les risques sont maîtrisables. En effet, sur base de la Constitution de 2011, le Plan Gouvernemental pour l'Egalité, sa Politique publique pour l'Enfance ainsi que ses engagements internationaux , le Gouvernement marocain est fermement engagé dans la lutte contre la discrimination et les violences aux femmes et aux enfants. C'est une des tâches principales du ministère dédié à ces sujets, le MSFFDS. Au Maroc un nombre important d'ONG professionnelles et compétentes œuvrent dans ce domaine et interpellent les pouvoirs publics par leurs actions de plaidoyer. La coopération belge a déjà une excellente expérience avec ces ONG via des financements directes au cours des dernières décennies.

Depuis fin 2013 le Maroc s'est fermement engagé dans la régularisation et l'intégration humaine des migrants. En très peu de temps beaucoup a déjà été réalisé. Le cadre légal est en préparation, mais le risque existe que l'approbation et l'application des nouvelles lois tardent et pourraient ralentir le démarrage de l'exécution des interventions prévue dans ce PC. Le caractère ouvert et tolérant de la société marocaine devrait faciliter l'intégration professionnelle des migrants régularisés. Tenant compte des opportunités d'investissements au Maroc, couplé à sa croissance économique durable, stimuler et accompagner des nouveaux investissements de MRE de Belgique au Maroc est opportun.

Le succès du projet Min Ajliki, exécuté en PPP avec des agences et organisations privées marocaines ainsi que les demandes importantes existantes d'encadrement de femmes et de jeunes désireux de développer une TPE dans d'autres régions du Maroc, diminuent fortement d'éventuels risques concernant la nouvelle intervention proposée.
Les besoins importants constatés en formation continue des cadres des entités publiques, démontré aussi par l'intérêt pour et le succès du programme actuel de renforcement des capacités par l'octroi des bourses, ainsi que le rôle de coordination joué par le MFPMA à ce sujet, font présumer peu de risques pour ce programme. Les appuis en cours via l'aide budgétaire sectorielle « Hakama » renforcent cette présomption.

### 4.8. Proposition de modalités d'aide et d'exécution :

Le montant total de l'aide octroyée dans le cadre du PC se fera sous forme de contribution financière non remboursable.

Tout en soulignant l'importance du principe d'appropriation et la spécificité du contexte d'un pays à revenu intermédiaire, la coopération belge est disposée à renforcer les capacités des institutions marocaines partenaires du présent PC à travers la mise à disposition de l'assistance technique selon les besoins des interventions et un réel transfert de connaissances et de technologies.

Ce renforcement se traduira sous différentes formes, notamment via la mise à disposition d'expertises de courtes ou de longues durées, de stages ou via l'établissement de jumelages et de partenariats entre les deux pays, notamment avec des organismes ou entreprises belges essentiellement publics.

Les interventions du PC seront toutes exécutées sous forme de projets de coopération technique.
Pour les projets en coopération directe et sur base de l'expérience du passé, la modalité d'exécution (exécution nationale, cogestion ou régie CTB) diffèrera selon le type de partenaire et ses capacités de gestion. Au moment de la formulation de chaque intervention il faudra évaluer la performance de gestion administrative et financière de chaque organisme partenaire avant de définir la modalité d'exécution. Si l'analyse est positive, le projet pourra être implémenté en exécution nationale : le partenaire local a la responsabilité sur les marchés publics et la gestion financière du projet ; il sera financé par la CTB sur base d'avances annuelles. Si l'analyse montre des risques trop élevés, le projet pourrait être exécuté en cogestion entre le partenaire local et la CTB ; la cogestion directe est à préférer sur la cogestion avec remboursement. Il pourrait aussi être préférable d'exécuter des projets d'assistance technique en régie CTB, tel que c'est le cas avec le programme actuel de renforcement des capacités via des bourses.
Il faudra définir clairement dans chaque dossier de projet la contribution financière belge et marocaine et prévoir le plus tôt possible les engagements des deux partenaires tant au niveau des ressources financières qu'humaines.
La fiche d'identification de chaque projet est préparée par le partenaire marocain concerné, si besoin avec l'appui de la CTB. Après approbation du Dossier Technique et Financier (DTF), résultat de la formulation, une Convention Spécifique est signée entre les deux Parties.

Pour les projets en coopération déléguée, le partenaire délégué et le partenaire marocain formuleront le projet, en y incluant le mode de gestion du projet. Après approbation du Dossier Technique et Financier (DTF), résultat de la formulation, par les deux Parties, un Memorandum of Understanding est signé entre la Belgique et le partenaire déléguée pour le financement de la contribution belge au projet.

### 4.9. Modalités de suivi du PC

La matrice des objectifs et résultats sera la base pour assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre du PC.
Pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du présent PC, le Comité des Partenaires maroco-belge se réunira une fois par an sous la présidence de la Partie marocaine. L'information pour les réunions du Comité proviendra du rapport d'avancement périodique établi par les maîtres d'œuvre des 4 programmes. Par ailleurs, la Partie belge présentera les résultats du Forum annuel des acteurs de la coopération belge au Maroc, organisé par l'Ambassade en préparation du Comité.
Pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des interventions, un Comité de Pilotage sera mis en place pour chaque intervention. Ces Comités se réuniront selon la périodicité prévue dans le dossier technique et financier de chaque intervention. Un système robuste de suivi et évaluation devra être développé dans chaque intervention dès son démarrage et appliqué par sa direction. Ce système suivra aussi le respect des engagements des différents partenaires dans chaque intervention.

La Belgique, à travers sa représentation à Rabat, participera activement aux réunions de coordination, organisées périodiquement par les instances marocaines concernées par les thèmes du PC. Les leçons tirées de l'exécution des interventions de ce PC stimuleront la réflexion stratégique dans ces coordinations.

Une revue à mi-parcours sera organisée, en 2018, pour évaluer la mise en œuvre du présent PC et pour examiner les adaptations, le cas échéant, y compris la matrice des objectifs et résultats en fonction des évolutions du contexte.

### 4.10. Proposition de matrice de résultats du PC

(base : objectifs des programmes et composantes retenus)

## Programme des ANG belges au Maroc et synergies avec le nouveau programme

### 1. Financement direct d'ONG locales :

Le programme de financement direct d'ONG marocaines dans les thèmes des droits des femmes et des enfants constitue une partie importante de notre coopération avec le Maroc. Après un premier soutien à une quinzaine d'ONG entre 2004 et 2007, un nouveau programme est en exécution, basé sur une stratégie développée en 2009, qui s'inspirait du nouveau code de la famille de 2004. Les ONG se sont implantées là où l'Etat est absent pour assurer des services aux exclus. Via une dizaine de projets dans 7 villes réparties sur le pays, des organisations fortes et motivées sont appuyées. Elles s'occupent surtout de la problématique des violences envers les femmes et les enfants. Certaines ONG essayent de proposer un futur aux enfants abandonnés. Via des visites régulières les résultats très positifs ont été constatés. L'ONG INSAF à Casablanca a même décroché en 2014 un financement de 1,5 M€ via un appel à projets international de la COM, grâce à un premier financement belge.
La continuation de l'appui belge à ce thème dans le nouveau PC via le canal des ONG locales est recommandée et cadrera bien dans la stratégie de coopération avec les PRI. Cet appui sera financé par un fonds à l'intérieur d'un programme d'appui aux droits humains pour financer des ONG marocaines via appel à propositions.

### 2. La coopération universitaire et scientifique :

Cette coopération existe depuis plusieurs décennies et est importante pour les deux pays et est intensifiée ces dernières années.
La coopération universitaire francophone ARES est bien développée, aussi bien via la coopération institutionnelle que via des projets autonomes, et produit de bons résultats. Il s'agit de domaines diverses tel que les sciences et technologies de l'eau, le transfert de technologies répondant aux besoins des petites et moyennes entreprises, la recherche-action dans les domaines des énergies renouvelables, de l'environnement et de l'agro-alimentaire, la recherche sur des leucémies aiguës de l'enfant et de l'adolescent ainsi que des problèmes de stérilité du couple, le développement durable de communes de la ville de Meknès, la création d'une plateforme technologique dans le domaine du génie mécanique et des matériaux, l'augmentation de la productivité des élevages caprins et la lutte contre l'échinococcose zoonotique au Maroc.
L'IMT d'Anvers renforce les capacités de l'Institut National d'Administration Sanitaire (INAS) à Rabat en matière de formation, de recherche et d'expertise en gestion des systèmes et programmes de santé.
Entre 2003 et 2013, un Fonds destiné à favoriser la Recherche Appliquée et les Échanges entre les Établissements Scientifiques, Techniques et de Recherche (FRAB) des deux pays, alimenté avec 1,46 M€, a financé 7 projets, qui ont tous produit les résultats attendus. Ils ont aussi noué de liens étroits entre chercheurs belges et marocains. Cette forme de coopération est fort appréciée par les marocains (et les belges) et est un canal prioritaire pour le transfert du savoir-faire et de l'expertise belge. Les résultats obtenus ont suscité en 2014 l'intérêt du VLIR-UOS, qui formule en 2015 son premier programme de coopération.
Ce type de coopération est très utile et cadre bien dans la stratégie de coopération avec les PRI. Elle mérite un financement continu et complète le programme de formation continue des cadres, prévu dans le nouveau programme.

### 3. Financement de l'APEFE :

L'APEFE exécute avec 3 partenaires marocains (public et privé) un programme ambitieux de promotion de l'entreprenariat féminin dans 3 régions du pays (5 M€, dont 2,3 M€ de contribution belge). Le projet soutient l'émergence de TPE et PME de femmes entreprenantes. Le projet connait un très grand succès à Tanger et Casablanca et dépasse déjà tous ses objectifs. Il est le seul exemple dans sa catégorie au Maroc. Puisqu'il y a de fortes demandes d'appui d'autres régions, le projet sous forme de PPP mérite d'être étendu et prolongé avec un nouveau financement. Il est complémentaire aux interventions du nouveau

programme dans l'appui au développement économique inclusif ainsi qu'à la promotion des droits des femmes.

**4. Financement d'ONG belges :**

L''ONG SolSoc mène un partenariat visant le renforcement des capacités d'un réseau d'acteurs de changement social dans le Grand Casablanca dans les domaines de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la démocratie.

L'ONG Echos Communication mène un projet de « coaching territorial » dans la région de l'Oriental. Il collabore étroitement avec l'administration de la Région. L'objectif principal du projet est la formation de volontaires de l'administration locale, des enseignants ou des privés dans la détection et la solution de conflits entre les instances publics et les citoyens.

Ces projets sont complémentaires aux objectifs de promotion des droits de l'homme et du développement économique inclusif du nouveau programme.

**5. La coopération intercommunale :**

Une quinzaine de jumelages entre villes et communes marocaines et belges, aussi bien de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie, sont repartis sur le territoire. Certains sont très actifs, surtout dans les domaines sociale et de l'environnement, tandis que d'autres sont plutôt dormants[2]. Le programme 2014-2016 de l'UVCW a comme but la création dans chacune des 8 villes marocaines jumelées la création d'un service durable d'assistance sociale sur le modèle Wallon.

Certains jumelages sont complémentaires au thème de la promotion des droits des femmes, d'autres à l'économie inclusive et plusieurs au thèmes transversal de la gestion durable de l'environnement.

**6. Financement du Trade for Development Centre :**

Le Trade for Development Centre de la CTB appuie des coopératives de transformation et de commercialisation d'huile d'argane dans la région d'Agadir. Le TDC pourvoie aussi la CTB d'expertise dans la formulation de projets agricoles touchant à la commercialisation des dattes et du safran.

Les activités du Trade for Development Centre appuient le thème du développement économique inclusif.

**7. Financement de BIO :**

BIO participe dans plusieurs fonds d'investissement régionaux, surtout pour le cofinancement de PME. Chaque fois que BIO participe au conseil d'administration d'un de ces fonds au Maroc, l'agent contacte l'Ambassade de Belgique à Rabat.

Il s'agit des prises de participation suivantes :

- 3 M€ dans le Capital North Africa Venture Fund, consacré aux investissements dans les moyennes entreprises marocaines ; depuis sa création en juin 2006, il a investi dans plusieurs entreprises marocaines actives dans les secteurs du montage et de la maintenance industrielle, de l'emballage carton, de la fabrication de composants en inox, de l'agro-alimentaire, de centre d'appels et de la logistique.
- 5 M€ dans le Capital North Africa Venture Fund II; ce fonds finance des investissements dans les moyennes entreprises, surtout au Maroc; ceci inclut du growth capital, buyouts et l'intégration synergétique de sociétés dans un secteur industriel spécifique dans le but de créer des efficiences de marché.

[2] Un bon exemple est la collaboration entre les villes de Hasselt, Missour et Outat El-Haj : depuis 2004 des activités dans les domaines suivants ont été financées par la DGD et la région Flamande, avec de bons résultats : la formation en tourisme durable, la création de coopératives féminines pour l'autonomisation des femmes, la formation d'ambulanciers et en prévention de diabètes, l'aménagement et l'utilisation de parc publics et terrains multisports, l'organisation de la collecte des ordures.

- 6 M€ dans Maghreb Private Equity Fund II et 6 M€ dans Maghreb Private Equity Fund III; ces fonds investissent en Algérie, au Maroc et en Tunisie dans des moyennes entreprises qui sont bien établies dans le marché local, ayant le potentiel d'élargir leurs activités au niveau régional; les secteurs sont l'agro-industrie, le tourisme, les assurances, la santé et les télécoms.
- 5 M€ dans Africinvest I et 6 M€ dans Africinvest II ; ce sont des fonds d'investissement dédiés à l'Afrique du Nord et de l'Ouest ; les secteurs servis sont divers: le crédit-bail, les télécoms, le tourisme, l'eau minérale et la distribution pétrolière; ces facilités permettent à des entreprises d'accéder à du financement à long terme et les soutient dans leur développement régional, dans un contexte de bonne gouvernance et de transparence.
- 5 M€ dans Rural Impulse Fund II; ce fonds finance des sociétés de microfinance fournissant des services financiers aux pauvres du monde rural.
- 8 M€ dans Argan Infrastructure Fund; ce fonds investit dans des projets d'infrastructures, en Afrique du Nord et de l'Ouest, dont 70% au Maroc.

Tous ces fonds soutiennent le développement économique inclusif.